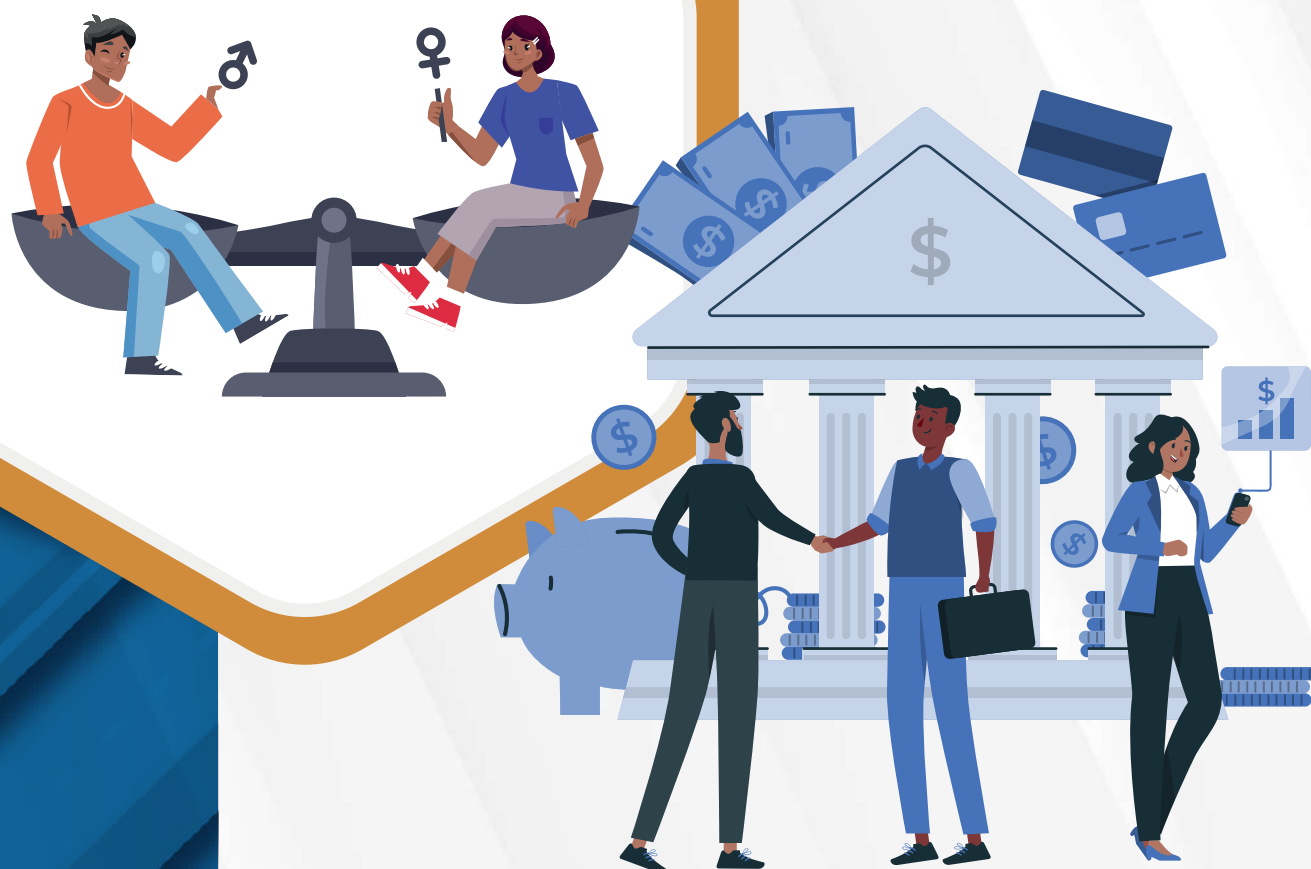




# MANUEL GENRE FINANCES PUBLIQUES ET BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE ET AU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE



**Pour citer:** Dramani et al. (2023). *Manuel genre finances publiques et budgétisation sensible au genre et au dividende démographique*. CREG

# Sommaire

|                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>SOMMAIRE</b>                                                                                                                 | 4  |
| <b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>                                                                                                     | 5  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b>                                                                                                       | 5  |
| <b>LISTE DES ECADRES</b>                                                                                                        | 5  |
| <b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b>                                                                                                  | 6  |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                             | 7  |
| <b>CHAPITRE 1 : PROFILS GENRE DES PAYS DE LA REGION</b>                                                                         | 9  |
| 1.1. Evolution des statistiques en matière d'égalités de sexe dans la région                                                    | 9  |
| 1.2. Cadre institutionnel et réglementaire de la promotion de l'égalité de sexe                                                 | 10 |
| 1.2. Aperçu des approches visant l'égalité des sexes dans les stratégies de développement en Afrique et dans la région du Sahel | 10 |
| <b>CHAPITRE 2 : CONCEPTS, DEFINITIONS ET CADRE ANALYTIQUES</b>                                                                  | 11 |
| 2.1. Concepts et définitions                                                                                                    | 11 |
| 2.2. Cadre analytique du genre                                                                                                  | 12 |
| <b>CHAPITRE 3 : BUGETISATION SENSIBLE AU GENRE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE : ELEMENTS DE METHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNEES</b> | 14 |
| 3.1. L'analyse sexospécifique des dépenses publiques                                                                            | 14 |
| 3.2. L'analyse sexospécifique des Comptes Nationaux de transferts de temps                                                      | 17 |
| 3.3. La prise en compte du genre dans les NTA                                                                                   | 23 |
| <b>CHAPITRE 4 : APPLICATIONS</b>                                                                                                | 26 |
| 4.1. Analyse genre des dépenses publiques : Cas du Sénégal                                                                      | 26 |
| 4.2. L'approche par les comptes nationaux de transfert: Une application au Cameroun                                             | 46 |
| 4.3. L'analyse sexospécifique des Comptes Nationaux de transferts de temps : Une application au Cas de la Guinée                | 47 |
| <b>CONCLUSION</b>                                                                                                               | 51 |
| <b>BIBLIOGRAPHIES</b>                                                                                                           | 52 |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                                  | 53 |

## LISTE DES GRAPHIQUES

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Cycle de vie économique selon le sexe, 2019 .....          | 46 |
| Graphique 3 : Production et consommation de temps domestique .....       | 49 |
| Graphique 4 : Valorisation de la production domestique en % du PIB ..... | 50 |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Evolution de l'Indice d'Inégalités Genre dans les pays du SWEDD .....                                | 10 |
| Tableau 2 : Synthèse des ministères pris en compte dans le rapport .....                                         | 15 |
| Tableau 3 : Regroupement des activités de production des ménages dans le NTTA .....                              | 17 |
| Tableau 4 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement .....                                  | 26 |
| Tableau 5 : Liste des indicateurs sexospécifiques du Ministère de l'Elevage<br>et des Productions animales ..... | 27 |
| Tableau 6 : Répartition des unités industrielles selon le sexe du dirigeant (en %) .....                         | 28 |
| Tableau 7 : Ventilation des dépenses publiques de fonctionnement sectorielles<br>selon le genre .....            | 29 |
| Tableau 8 : Ventilation des dépenses publiques d'investissement sectorielles<br>selon le genre .....             | 30 |
| Tableau 9 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement .....                                  | 34 |
| Tableau 10 : Répartition du budget de fonctionnement selon le genre .....                                        | 36 |
| Tableau 11 : Répartition du budget d'investissement selon le genre .....                                         | 38 |
| Tableau 12 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement .....                                 | 43 |
| Tableau 13 : Dépenses publiques de fonctionnement selon le genre .....                                           | 43 |
| Tableau 14 : Dépenses publiques de d'investissement selon le genre .....                                         | 45 |
| Tableau 15 : Agrégat des comptes nationaux ventilés par sexe .....                                               | 47 |

## LISTE DES ENCADRES

|                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Encadré 1 : Genre versus Sexe .....                                                          | 12 |
| Encadré 2 : Quelques problèmes que soulève l'analyse genre du budget .....                   | 13 |
| Encadré 3 : Notion de dépense publique .....                                                 | 14 |
| Encadré 4 : Le déficit du cycle de vie .....                                                 | 23 |
| Encadré 5 : Soins non rémunérés et travail domestique .....                                  | 47 |
| Encadré 6 : Notions de production et de consommation du temps<br>de travail domestique ..... | 48 |

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

|              |                                                                                          |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ANSD</b>  | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie                                  |
| <b>BAD</b>   | Banque Africaine de Développement                                                        |
| <b>CEDEF</b> | Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes |
| <b>CREG</b>  | Consortium Régional pour la Recherche en Économie Générationnelle                        |
| <b>DPPD</b>  | Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses                                    |
| <b>FRADD</b> | Forum Régional Africain pour le Développement Durable                                    |
| <b>IIG</b>   | Indice d'Inégalité de Genre                                                              |
| <b>MEPA</b>  | Ministère de l'Élevage et de la Production Animale                                       |
| <b>NTA</b>   | National Transfer Accounts                                                               |
| <b>NTTA</b>  | National Time Transfer Account                                                           |
| <b>ODD</b>   | Objectif du Développement Durable                                                        |
| <b>PME</b>   | Petites et Moyennes Entreprises                                                          |
| <b>PNUD</b>  | Programme des Nations Unies pour le Développement                                        |
| <b>PTFM</b>  | Plateformes Multifonctionnelles                                                          |
| <b>RAC</b>   | Revue Annuelle Conjointe                                                                 |
| <b>SFD</b>   | Systèmes financiers décentralisés                                                        |
| <b>SNEEG</b> | Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre                                       |
| <b>SWEDD</b> | Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend                                         |
| <b>UNFPA</b> | United Nations Population Fund                                                           |
| <b>VBG</b>   | Violence Basé sur le Genre                                                               |
| <b>PIB</b>   | Produit Intérieur Brut                                                                   |

# Introduction

La question de l'égalité de sexes, au-delà des considérations de dignité humaine et de justice sociale demeure fondamentalement un enjeu de développement indispensable à la réalisation des Objectifs de développement Durable. Etant transversale, elle se trouve à la croisée des différentes politiques de développement et conditionne leurs efficacités.

Depuis la conférence des Nations Unies de Beijing, les Etats se sont résolument engagés à prôner plus largement le renforcement des conditions d'égalité des sexes. C'est dans ce cadre que le troisième objectif du Millénaire pour le développement et le cinquième Objectif de Développement Durable sont entièrement consacrés à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes

Cependant en dépit de la volonté manifeste de la communauté internationale et des pays, les dernières statistiques sur les Objectifs de développement durable en matière d'égalité des sexes (ODD 5) sont alarmantes et font peser de lourdes inquiétudes sur l'atteinte des ODD5 à l'horizon 2030 (UNDESA, 2022).

La COVID-19 et les réactions hostiles envers la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes réduisent davantage les perspectives d'égalité des sexes. La violence faite aux femmes reste élevée ; les crises sanitaires, climatiques et humanitaires mondiales ont exacerbé les risques de violence, en particulier pour les femmes et les filles les plus vulnérables ; et les femmes se sentent moins en sécurité qu'avant la pandémie. La représentation des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décision reste inférieure à la parité. Seulement 47 pour cent des données nécessaires pour suivre les progrès de l'ODD 5 sont actuellement disponibles, rendant les femmes et les filles réellement invisibles.

Ainsi presque à mi-chemin du point final de 2030 pour les ODD, il y'a urgence d'agir et d'investir en faveur des femmes et des filles. Pour résorber ces disparités de façon durable, l'une des conclusions les mieux partagée est la mise en œuvre est la programmation et budgétisation sensible au genre aux niveaux des états, des collectivités et des projets. Le budget étant l'émanation de la volonté publique, constitue en effet, l'un des principaux outils techniques d'une stratégie ou d'un projet. De fait, l'articulation entre budget et genre devient déterminante pour la mise en œuvre des actions pour lutter contre les inégalités entre hommes et femmes. Les orientations budgétaires ont ainsi, de manière conséquente, des impacts sur les inégalités.

Le présent manuel genre axé sur les finances publiques et la budgétisation sensible au genre et au dividende démographique met en lumière le rôle des politiques publiques comme moteur du changement pour l'égalité des sexes. Bien qu'elles se revendiquent neutres, les politiques publiques ont des effets différenciés sur les hommes et les femmes. L'Etat à travers ses trois fonctions d'allocation, de régulation et de redistribution détermine la répartition des ressources publiques, mais elles ont aussi des retombées très distinctes pour les hommes et les femmes, dues aux positions économiques et sociales différentes, et souvent inégales, des deux sexes. La prise en compte d'une perspective de genre dans leur formulation peut considérablement améliorer leur efficacité et leur efficience. Ce guide a pour objectif de présenter les outils d'analyse sexospécifique du genre et les instruments employés dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques.

Structuré en quatre chapitres, le premier chapitre de manuel s'intéresse aux profils genre des pays de la région ainsi que le cadre institutionnel et réglementaire de la promotion de l'égalité de sexes. Le deuxième chapitre introduit les concepts, définitions et le cadre analytique de la relation entre les finances publique et la budgétisation sensible. Le troisième chapitre expose les différentes approches d'analyse sexospécifiques et le dernier chapitre présente quelques cas d'applications aux pays.

# CHAPITRE 1 :

## PROFILS GENRE DES PAYS DE LA REGION

La problématique du genre demeure un sujet d'intérêt majeur pour l'Afrique en quête d'un modèle de développement inclusif. Largement marquée par des disparités de genre d'ordre social, économique ou politique, la vie quotidienne des femmes et des groupes vulnérables mérite une attention particulière lors des interventions dans le cadre du financement des projets et programmes de développement.

En dépit d'une évolution timide enregistré depuis quelques années en faveur de l'égalité des sexes, le rapport sur l'indice d'égalité genre de la BAD<sup>1</sup> indique que « La participation des femmes a considérablement progressé dans les domaines couverts par l'Indice, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité ». En ce sens, l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes/hommes sont désormais institutionnalisées à l'échelle mondiale par les Objectifs de Développement Durable et constituent des priorités pour de nombreux pays africains. En plus de cet effort institutionnel, des progrès sont notables dans l'ensemble du continent grâce aux politiques et programmes mis en place par les gouvernements mais aussi par les actions de plaidoyer des organisations de la société civile luttant contre les inégalités de genre et les Violences Basées sur le Genre (VBG).

Selon le rapport de la Banque Africaine de Développement (2020) sur l'Indice de l'Egalité de Genre en Afrique, l'indice de genre évolue mais reflète l'urgence de redoubler d'efforts pour combler les disparités entre les hommes et les femmes afin de garantir un développement durable. C'est donc fort de ce constat que les chefs d'Etat Africain réunit à l'occasion de la huitième Session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable tenue à Kigali au Rwanda en mars 2022, ont réaffirmé leur volonté et exprimer l'importance d'accélérer les stratégies permettant d'atteindre l'ODD 5 en Afrique en revoyant les priorités des Etats et en renforçant la volonté et l'engagement à travers les politiques en intégrant la question du genre, en adéquation avec l'Agenda 2063, dénommé, « L'Afrique que nous voulons ». Cette vision, vise à l'horizon 2063, une Afrique exploitant le plein potentiel de sa population travaillant dans des conditions décentes et dignes et où, les filles et les garçons sont alphabétisés à au moins à 95%.

### 1.1. Evolution des statistiques en matière d'égalités de sexe dans la région

Les statistiques en matière d'égalités de sexe sont généralement construites à partir des indicateurs composites. C'est le cas l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) des Nations Unies. L'IIG reflète les désavantages liés au genre dans trois dimensions : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail. Son analyse traduit le manque à gagner en termes de développement humain potentiel due aux inégalités entre les réalisations des femmes et des hommes dans ces dimensions. Il va de 0, où les femmes et les hommes sont sur un pied d'égalité, à 1, où l'un des deux sexes est le plus mal loti possible dans toutes les dimensions mesurées.

<sup>1</sup> Cet indice mesure la parité entre les femmes et les hommes dans les dimensions économique, sociale et de représentation et autonomisation. Chacune des trois dimensions comprend de multiples indicateurs. Les pays sont notés dans chaque dimension, puis globalement, sur une échelle de 0 à 1. Une valeur de 1 indique une égalité parfaite entre les femmes et les hommes dans la dimension concernée, et 0 l'inégalité parfaite, tandis qu'une valeur supérieure à 1 indique que les femmes s'en sortent mieux que les hommes (l'inégalité fait mal aux hommes). Plus une valeur est proche de 1, moins l'inégalité entre les femmes et les hommes est importante.

Cet indice composite permet de mesurer le déficit de progrès sur la base d'indicateurs reliés à la mortalité maternelle, le taux de fertilité des filles de 15 à 19 ans, le taux de représentation des femmes au parlement national, le pourcentage des femmes et d'hommes ayant bénéficié d'un enseignement secondaire et supérieur et le taux d'activité de la population active (féminine et masculine). Sur un total de 191 pays, le classement des États membres de l'Union, suivant l'indice d'inégalité de genre 2021, varie de la 131<sup>ème</sup> à la 159<sup>ème</sup> position. Le Sénégal arrive en tête avec l'indice d'inégalité de genre le plus bas et se situe à la 131<sup>ème</sup> position, suivi du Togo (149<sup>ème</sup>), du Bénin (152<sup>ème</sup>), du Niger (153<sup>ème</sup>), de la Côte d'Ivoire et du Mali (155<sup>ème</sup> Ex), du Burkina Faso (157<sup>ème</sup>), et de la Guinée Bissau (159<sup>ème</sup>).

**Tableau 1 : Evolution de l'Indice d'Inégalités Genre dans les pays du SWEDD**

| Pays          | IIG  |      |      | Rang mondial |      |      | Rang SWEDD |      |      |
|---------------|------|------|------|--------------|------|------|------------|------|------|
|               | 2018 | 2020 | 2021 | 2018         | 2020 | 2021 | 2018       | 2020 | 2021 |
| Benin         | 0,61 | 0,61 | 0,60 | 146          | 148  | 152  |            |      | 4    |
| Burkina Faso  | 0,61 | 0,59 | 0,62 | 147          | 147  | 157  |            |      | 9    |
| Cameroun      |      |      | 0,56 |              |      | 148  |            |      | 2    |
| Côte d'Ivoire | 0,66 | 0,64 | 0,61 | 155          | 153  | 155  |            |      | 5    |
| Gambie        |      | 0,61 | 0,61 |              |      | 153  |            |      | 6    |
| Mali          | 6,68 | 0,67 | 0,61 | 157          | 158  | 155  |            |      | 7    |
| Niger         | 0,65 | 0,64 | 0,61 | 151          | 154  | 153  |            |      | 8    |
| Sénégal       | 0,51 | 0,53 | 0,53 | 124          | 130  | 131  |            |      | 1    |
| Tchad         |      |      | 0,65 |              |      | 165  |            |      | 10   |
| Togo          | 0,57 | 0,57 | 0,58 | 140          | 145  | 149  |            |      | 3    |

Source : UNDP, 2022

## 1.2. Cadre institutionnel et réglementaire de la promotion de l'égalité de sexe

La plupart des pays africains ont adopté des politiques et ou des stratégies en matière de genre, ce en cohérence aux instruments et textes nationaux et internationaux de prévention, de promotion, et de défense des droits des femmes et de la promotion de l'équité et de l'égalité genre.

## 1.3. Aperçu des approches visant l'égalité des sexes dans les stratégies de développement en Afrique et dans la région du Sahel

# CHAPITRE 2 :

## CONCEPTS, DEFINITIONS ET CADRE ANALYTIQUES

La prise en compte du genre permet de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite. En effet, l'égalité des genres recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix. Ce qui signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des hommes et des femmes sont, de manière égale, pris en compte et valorisés et encouragés. Cela ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe.

L'approche « genre » mobilise plusieurs dimensions qui mettent en évidence l'existence de rapports de pouvoirs entre les hommes et les femmes qui se traduisent par des inégalités au détriment des femmes. C'est pourquoi, lorsqu'une approche genre est mobilisée dans les projets de développement, elle s'accompagne souvent d'une emphase sur les situations et les besoins des femmes. Ainsi, dans cette approche, l'accent est mis sur les diverses opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. En raison du lien étroit qui existe entre développement durable et égalité de genre, les gouvernements et les organisations internationales accordent une priorité particulière à la problématique du genre dans leurs orientations stratégiques et politiques, et qui se matérialisent aujourd'hui par la gendérisation du budget.

### 2.1. Concepts et définitions

#### Le « Genre »

Le concept de « genre » désigne généralement des construits sociaux basés sur des stéréotypes autour des rôles des femmes et des hommes ou aux rôles attribués à chacun. De ce fait, les contextes socioculturels jouent un rôle important dans la définition et l'acceptation de ces attributs sociaux. Ainsi, les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et leur contrôle aux filles/femmes ou aux garçons/hommes varient entre les cultures et les périodes. La structure institutionnelle d'une société, ses coutumes et ses systèmes économique, politique, juridique et éducatif, traduit et établit son système de genre.<sup>2</sup>

Par conséquent, les efforts en faveur de l'égalité des sexes supposent la transformation des institutions porteuses du genre. Le genre doit être appliqué en même temps que toutes les autres variables transversales, dont la classe, la race et l'âge. Parce que ces catégories analytiques transversales sont indissociables, les praticiens du développement doivent avoir conscience de la complexité des causes et des effets qui contextualisent le problème en question.

L'utilisation du terme « genre » dans l'analyse prête souvent à confusion pour au moins deux raisons : La première consiste à réduire le genre au sexe. On parle de sexe par référence aux différences physiques entre les hommes et les femmes et de sexualité par référence à l'orientation sexuelle de l'individu, indépendamment de son sexe.

<sup>2</sup> Voir <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.html>

La seconde confusion consiste à penser que le genre concerne uniquement les femmes, alors qu'il englobe à la fois les femmes et les hommes.

### Encadré 1 : Genre versus Sexe

Le sexe fait référence aux différences biologiques entre l'homme et la femme. Le sexe est fixe et ne change pas au fil du temps, des pays ou des cultures. Le genre fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités associées au fait d'être une femme ou un homme, ainsi qu'aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Le genre détermine ce que l'on attend d'une femme ou d'une fille et d'un homme ou d'un garçon, ce qui est autorisé et valorisé dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les filles, d'une part, et les hommes et les garçons, d'autre part, en ce qui concerne les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que les possibilités de prise de décision. Le genre fait partie d'un contexte socioculturel plus large.

## 2.2. Cadre analytique du genre

### 2.2.1. Genre et Budget

Le budget reflète les priorités sociales et économiques d'un Etat. C'est à travers le budget que les politiques et les programmes sont traduits en termes d'allocations des ressources. Une analyse genre du budget consiste à faire un diagnostic tout en examinant la prise en compte de l'impact du budget sur les préoccupations des hommes et des femmes. C'est une étape qui permet d'identifier les insuffisances et les écarts entre l'accès et la distribution des ressources publiques. L'objectif principal d'une analyse du budget selon le genre est d'une part de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes, et d'autre part de mesurer les progrès réalisés en termes de réduction des écarts entre les sexes.

Dans la littérature, plusieurs outils d'analyse genre du budget ont été identifiés par **Diane Elson** en 1999 :

- **Analyse genre des politiques** : elle évalue les politiques derrière les budgets pour identifier leur impact potentiel sur les femmes et les hommes. Elle permet de répondre aux questions de savoir si les politiques et les ressources allouées risquent de réduire, d'augmenter ou de laisser indemnes les inégalités entre les femmes et les hommes. D'une manière générale, elle permet d'identifier les écarts, les limites et de comparer les ressources avec les intentions de la politique publique.
- **Analyse désagrégée des bénéficiaires** : Elle est utilisée pour collecter et analyser les opinions des femmes et des hommes qui sont les bénéficiaires des programmes des gouvernements. L'objectif est de savoir dans quelles mesures les services en place répondent à leurs besoins et dans quelles mesures les allocations budgétaires pratiquées par le gouvernement sont en accord avec leurs priorités.
- **Analyse désagrégée de l'incidence des dépenses publiques** : Cette méthode permet de comparer dans quelles mesures les hommes et les femmes (filles/garçons) bénéficient des dépenses pour les services publics - en utilisant des données tirées des enquêtes sur les ménages - afin d'évaluer la distribution des dépenses publiques selon le genre.

- **Analyse désagrégée de l'impact du budget sur l'utilisation du temps** : Elle examine la relation entre le budget national et la façon dont le temps est utilisé dans les ménages. Ceci est fait dans le but de mettre en évidence la valeur du travail non rémunéré qui devrait être pris en compte dans l'analyse des politiques.

## Encadré 2 : Quelques problèmes que soulève l'analyse genre du budget

### *La macroéconomie dominante qui fonde le principe d'allocation budgétaire est sans distinction de « Sexe »*

Les politiques publiques ont pour principal objectif l'amélioration du bien-être de la population par la fourniture de l'offre de service et bien public. Étant donnée la nature particulière des biens publics à savoir leur non rivalité et leur excluabilité, les budgets de la plupart des gouvernements s'appuient sur des cadres macro-économiques classiques où les individus sont présumés n'avoir ni sexe, ni genre, ni classe, ni âge, ni ethnie, ni contexte. En d'autres termes, les particularités et les différences entre les hommes et les femmes, ainsi que les relations de pouvoir qui façonnent la manière dont les décisions économiques sont prises, sont souvent ignorées ou minimisées. Par conséquent, la macroéconomie dominante est sans distinction de sexe. Cette absence de prise en compte du genre dans la macroéconomie est bien illustrée par le fait qu'elle ne tient pas compte du travail de soin non rémunéré, qui est majoritairement effectué par les femmes.

### *Le processus budgétaires ignore les différences entre les sexes*

En effet, on suppose que les individus partagent les mêmes problèmes, besoins, préoccupations et intérêts. Très peu, voire aucune tentative n'est faite pour identifier et traiter les différences entre les individus en fonction de la classe, du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la sexualité et du lieu. Par conséquent, l'impact sexospécifique des politiques et des budgets gouvernementaux sur les différents groupes (hommes, femmes, garçons et filles) passe souvent inaperçu. La non prise en compte de cette différence fait souvent que le budget qui est l'émanation de la volonté politique, bien que se revendiquant neutre à des effets non escomptés souvent sur certains groupes de personnes, en particulier les pauvres, les marginalisés et les femmes.

# CHAPITRE 3 :

## BUGETISATION SENSIBLE AU GENRE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE :

### ELEMENTS DE METHODOLOGIE

#### 3.1. L'approche par les dépenses publiques

##### Encadré 3 : Notion de dépense publique

Le bien public se définit, par opposition au bien privé, comme étant un bien collectif qui présente deux caractéristiques essentielles (Samuelson, 1954)<sup>3</sup> :

1. il n'entraîne pas de rivalité ; et
2. il ne peut faire l'objet d'une exclusion d'usage.

La première caractéristique renvoie au fait que le bien en question peut être consommé par un agent sans que cela ne dégrade son utilité pour un autre agent qui voudrait le consommer aussi. Tel est le cas par exemple des lampadaires dans la rue qui permettent d'éclairer tous les individus. Le fait que quelqu'un en fasse usage ne diminue en rien le niveau de consommation des autres (autres exemples de biens publics : sécurité publique, défense nationale, justice, etc.)

La non-exclusion désigne le fait qu'une personne ne peut en aucun cas être privée dans la consommation d'un bien public. Dans la mesure où sa consommation ne peut pas être individualisée, il est impossible d'en tarifier l'usage. Nul individu n'a le droit d'empêcher quelqu'un d'utiliser une route construite par l'Etat par exemple.

Dans ce cadre la dépense publique se définit comme l'ensemble des dépenses effectuées par les administrations publiques (Etats, collectivités territoriales et leurs services déconcentrés). Elle diffère en ce sens de la dépense budgétaire, qui n'est pas réservée qu'à l'Etat.

##### 3.1.1. Ventilation des indicateurs sexospécifiques

Il s'agira de renseigner, pour chaque Ministère, les indicateurs sexospécifiques déjà élaborés et mis en place. Un questionnaire sera soumis à chaque Ministère pour disposer de sa matrice d'indicateurs sexo-spécifique. Le renseignement se fera en collaboration avec les différentes cellules genres sur la base des statistiques programmes des Ministères.

##### 3.1.2. Analyse du niveau d'intégration du genre au sein des différents ministères et capitalisation des acquis du secteur

Le budget est l'un des principaux instruments devant permettre d'examiner les priorités économiques et sociales de l'Etat. A cet égard, notre analyse du niveau d'intégration du genre au sein des différents ministères consistera à faire un diagnostic des Documents

<sup>3</sup> Samuelson, 1954 «The Pure Theory of Public Expenditure”.

de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) des ministères respectifs afin d'analyser les sensibilités de genre dans l'affectation et la distribution opérationnelle des ressources publiques à moyen terme. Une telle démarche permettra d'explicitier la position avantagée ou désavantagée des femmes ou des hommes, de quantifier les écarts existants et d'identifier les niches plus ou moins sensibles au genre au niveau de chaque département ministériel. L'analyse genre du budget se fera distinctement sur deux niveaux : (i) une analyse genre fonctionnement et une analyse genre investissement. De manière opérationnelle, il s'agira :

- ✓ d'identifier l'ensemble des programmes, projets, actions et activités inscrits dans le budget de chacun des ministères, aussi bien de fonctionnement que d'investissement ;
- ✓ à partir du questionnaire 1 (Cf. Annexe 1) qui sera soumis aux responsables des ministères, d'identifier les cibles détaillées de chacune des activités ;
- ✓ de faire une analyse désagrégée de l'affectation des dépenses publiques selon le sexe, la zone géographique et l'âge ;

Une telle démarche nécessite de disposer des statistiques fiables sur les effectifs du personnel central et déconcentré, des différents départements ministériels et sur les tranches de la population ciblée par les programmes inscrits au budget. Le tableau des statistiques utilisées et leurs sources est donné en annexe de ce rapport.

### **3.1.3. Analyse des contraintes liées à la prise en compte du genre dans les secteurs et formulation des perspectives et recommandations**

Il s'agira, au cours de cette phase et à partir du guide d'entretien 1 (Cf. Annexe 3), de recueillir les appréciations des différents responsables et autres acteurs des ministères, sur les contraintes liées à la prise en compte du genre dans leurs secteurs et sous-secteurs respectifs. Cette phase devra également permettre de prendre en compte les recommandations des parties prenantes. Les analyses qui en découleront, serviront de bases de discussion dans les différents ateliers et panels organisés dans ce cadre.

### **3.1.4. Liste des Ministères sous revue**

L'objectif de la RAC Genre 2016 était d'analyser la prise en compte du Genre dans l'ensemble des ministères. Seulement, une partie des ministères a mis à disposition leur DPPD 2016<sup>4</sup> et donné une synthèse de leurs acquis en matière de genre. La RAC a finalement porté sur ces seuls ministères.

**Tableau 2 : Synthèse des ministères pris en compte dans le rapport**

| Ministères                                                               | DPPD 2016 | Contribution |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|
| <b>Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance</b>   |           |              |
| 1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan                      | X         | X            |
| 2. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural                   | X         | X            |
| 3. Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables | X         |              |
| 4. Ministère de l'industrie et des mines                                 |           |              |

<sup>4</sup> Les DPPD 2017 n'ont pas été utilisés dans la présente revue.

| Ministères                                                                                                              | DPPD 2016 | Contribution |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|
| 5. Ministère des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement                                        |           |              |
| 6. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime                                                                      |           | X            |
| 7. Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME        | X         |              |
| 8. Ministère des Postes et des Télécommunications                                                                       |           | X            |
| 9. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales                                                                   | X         |              |
| 10. Ministre de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat      | X         |              |
| 11. Ministère du Tourisme et des Transports Aériens                                                                     |           |              |
| 12. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne                                               |           | X            |
| <b>Axe2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable</b>                                               |           |              |
| 13. Ministre des Sports                                                                                                 | X         |              |
| 14. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale                                                                        | X         |              |
| 15. Ministre du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie                                                       |           | X            |
| 16. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement                                                                   |           |              |
| 17. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                                                            | X         | X            |
| 18. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche                                                            | X         | X            |
| 19. Ministère de l'Education nationale                                                                                  |           |              |
| 20. Ministère de la Culture et de la Communication                                                                      | X         |              |
| 21. Ministre de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat                                      |           | X            |
| <b>Axe3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité</b>                                                               |           |              |
| 22. Ministère des Forces Armées                                                                                         |           | X            |
| 23. Ministère de l'Intérieur                                                                                            |           |              |
| 24. Ministère de la Justice                                                                                             | X         |              |
| 25. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur                                                  | X         |              |
| 26. Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire                               | X         | X            |
| 27. Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions | X         |              |
| 28. Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service Public            |           |              |
| 29. Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance                           |           | X            |
| 30. Ministère chargé du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE)                                                            |           |              |
| <b>Ministère transversal</b>                                                                                            |           |              |
| 31. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : transversal                                                  | X         | X            |

### 3.2. L'approche par les Comptes Nationaux de Transferts de Temps<sup>5</sup>

La méthodologie de construction des comptes nationaux de transferts de temps commence par l'identification de l'enquête budget-temps disponible. Une fois la base identifiée, on passe à la reconnaissance du temps consacrée aux activités productives non incluses dans l'évaluation du revenu national. Une façon de déterminer si une activité est conforme à cette norme est le « critère de tiers » : vous pouvez payer quelqu'un pour le faire (Reid, 1934). Ainsi, les activités comme dormir, manger, les activités sportives et de loisirs ne seraient pas incluses, mais toutes les activités de gestion ou de soins à domicile le seraient. Les activités auxquelles nous sommes intéressées ne sont pas incluses dans le revenu national, mais pourraient l'être si elles ont été contractées à la place du travail non rémunéré.

Le tableau 1 montre la liste globale des onze groupes d'activités que les équipes pays devraient suivre, si les données le permettent.

**Tableau 3 : Regroupement des activités de production des ménages dans le NTTA<sup>6</sup>**

| Activité du temps de travail                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Nettoyage                                                                                                             |
| 2. Blanchisserie (comprend couture et réparation de vêtements)                                                           |
| 3. Cuisine (nourriture et préparation de boisson)                                                                        |
| 4. L'entretien du ménage et de la réparation                                                                             |
| 5. Entretien de pelouses et de jardin                                                                                    |
| 6. Gestion des ménages (y compris les finances, la planification, la coordination, et des appels téléphoniques connexes) |
| 7. Soins des animaux (pas les soins vétérinaires)                                                                        |
| 8. Biens et services achats                                                                                              |
| 9. Garde d'enfants                                                                                                       |
| 10. Soins aux personnes âgées et les soins à l'extérieur de la maison (y compris le bénévolat)                           |
| 11. Voyage (liés aux activités de soins et l'achat de biens et services)                                                 |

Source : ICATUS, 2016

Notons que les variables de soins, 9 et 10, impliquent les soins de personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage. Alors que ceux-ci sont présentés comme une catégorie dans le tableau parce que nous allons utiliser un salaire imputé pour toute la catégorie, les chercheurs devraient estimer les variables de soins en deux parties : celui où les soins sont pour des personnes à l'intérieur des ménages, l'autre où les soins vont à des personnes extérieures du ménage. Ce sera important lorsque nous imputerons le profil d'âge de la consommation de soins. Certaines activités des investissements en capital humain qui pourraient nous intéresser, mais ils sont faits pour soi-même, comme l'éducation ou la participation à sa santé. Bien que nous soyons intéressés par ces catégories pour l'analyse de l'investissement total en capital humain, nous ne les considérons pas dans les comptes NTTA parce qu'ils ne répondent pas au critère de tiers et ne peuvent pas être négociés sur un marché.

<sup>5</sup> National Time Transfer Accounts

<sup>6</sup> Dans les révisions futures de cette méthodologie, ce tableau peut changer plusieurs pays contribuant aux informations sur les catégories pertinentes à son contexte. En outre, dans les futures révisions de la méthodologie, nous aimerions étudier les systèmes internationaux de codage de l'occupation afin de normaliser les imputations de salaires discutés dans la section suivante.

Aussi, quand on pense à certains aspects du temps consacré aux soins pour les autres, il est difficile de savoir si ces activités doivent être considérées comme un travail productif ou de loisirs. Par exemple, est-ce que « Amener un enfant au cinéma est considéré comme un loisir pour le parent ou un soin pour l'enfant ? ».

Bien que ce soit conceptuellement ambigu, l'instrument du temps de travail de l'enquête aura probablement pris cette décision pour vous au moment où le répondant décide si l'activité a été « d'aller au cinéma » ou « garder des enfants ». En règle générale, cependant, nous tenons à souligner cela comme la garde d'enfants au lieu d'un loisir, car vous pourriez payer quelqu'un d'autre pour prendre votre enfant pour le cinéma. Aussi, si vous n'avez pas passé ce moment avec votre enfant, vous auriez à trouver quelqu'un d'autre à qui offrir ce soin, même si les soins, c'est juste s'asseoir à côté de l'enfant. Les soins des animaux est une autre tâche potentiellement ambiguë. Alors que vous pouvez promener votre chien ou jouer avec lui comme une activité de loisir, vous pouvez payer quelqu'un pour le faire, alors nous l'incluons comme une activité productive. Il peut y avoir beaucoup d'aspects agréables à un emploi payé mais le marché ne réduit pas votre salaire si vous avez trop de plaisir au travail. Les comptes des ménages ne devraient pas le faire non plus.

Une note finale concernant les activités pertinentes se rapporte aux « multitâches ». Dans certaines enquêtes, plus d'une activité peut être rapporté à une unité de temps. Par exemple, dans l'enquête sur le « *American Time Use Survey (ATUS)* », les répondants signalent une activité primaire, mais demandent aussi si n'importe lequel du temps passé sur cette activité était simultané avec la garde d'enfants<sup>7</sup> et l'activité secondaire.

Malheureusement, il y a une grande diversité dans les instruments du temps de travail de l'enquête dans la façon dont les questions sur les activités secondaires ou qui se chevauchent sont encadrées. Cela mine la grande force des NTA, qui est notre capacité à comparer les résultats entre pays. Pour cette raison, nous n'incluons aucune information sur les multitâches, le chevauchement des activités ou des activités secondaires dans nos résultats comparatifs NTA. Cependant, les pays avec les enquêtes qui incluent ce type de données sont fortement encouragés à évaluer un ensemble des profils d'âge qui incluent les multitâches, car il peut permettre de corriger d'éventuelles sous-évaluations liées au biais de nos évaluations en raison du manque de l'impact de multitâches.

Après l'identification des activités pertinentes, les chercheurs devraient faire beaucoup d'exploration des données en temps selon l'âge et le sexe avant de passer à la prochaine étape de l'imputation d'un salaire. Les profils de l'âge du temps de travail productif seuls méritent d'être et indiquent le degré de spécialisation selon le sexe dans une économie. Souvent ces résultats seront les plus intéressants à n'importe quel public, car, tandis que nous pouvons tous avoir des emplois différents dans le marché, nous devons tous accomplir les mêmes tâches de base à la maison. Aussi, plus grande sera la spécialisation dans le temps de travail selon le genre, plus il sera difficile d'imputer un salaire correct car il y aura de plus grandes différences entre l'économie représentée dans les comptes nationaux qu'au niveau domestique. Cela doit être indiqué dès le départ dans des documents ou des présentations.

Finalement, le temps devrait être évalué à un niveau annuel pour être compatible avec les montants annuels évalués dans les NTA. Si l'enquête représente une semaine, il devrait être multiplié par 52. S'il représente un jour, il faut multiplier par 365, et ainsi de suite.

<sup>7</sup> L'enquête définit « la garde des enfants secondaire » comme la responsabilité d'un enfant de moins de 13 ans tout en faisant une autre activité. Cela contraste avec la définition de garde d'enfants utilisé avec les activités primaires où le mot « enfant » est défini comme moins de 18 ans.

### 3.2.1. *Imputer un salaire à des activités productives non incluses dans le revenu national*

- *La valorisation des entrées contre les sorties*

Bien que les différences temporelles soient essentielles pour comprendre la nature du genre de la production, le but ultime est de comparer le NTTA avec le NTA, nous devons donc transformer les unités de temps en unités monétaires. Si ces activités ont été incluses dans le revenu national, combien ils vaudront ? La méthode utilisée ici a un impact très important sur les comptes définitifs du NTTA.<sup>8</sup>

Le revenu national comprend la valeur totale de la production, qui est déterminé par le marché lorsque le bon produit est acheté par quelqu'un pour un prix donné. Les facteurs de production sont : le travail et le capital. La valeur des entrées de la main-d'œuvre est indiquée par les salaires et la valeur des services du capital est ce qui reste de la vente de biens après que le travail a été payé. Pour rendre le NTTA comparable avec le NTA basé sur le revenu national, nous aimerions idéalement estimer ce qui a été produit dans le temps passé (Abraham et Mackie, 2005). Quel serait le prix de chaque service ? Mais ceci reste difficile du point de vue des données. Nous aurions besoin de sources de données supplémentaires sur le prix et la qualité de chaque activité de production. Au lieu de cela, nous avons choisi d'estimer la valeur de la main-d'œuvre incluse dans le NTTA, et évaluer le temps passé par le salaire qui serait gagné par quelqu'un qui fait de l'activité, au lieu du prix que quelqu'un aurait à payer pour avoir cette activité réalisée. Cela diminue la charge des données et supprime de nombreux autres problèmes méthodologiques comme la façon d'éviter le double comptage de la production qui implique des apports achetés et non-achetés. Une illustration serait l'évaluation d'un repas cuisiné à la maison : les comptes nationaux incluent déjà la valeur des intrants d'aliments crus, alors comment pouvons-nous identifier un prix comparable sur le marché uniquement pour les entrées de cuisson ? Ainsi, les entrées de temps seront évaluées par leur valeur de salaire, pas leur valeur de production. Cela peut signifier que les estimations du NTTA sont biaisées à la baisse si une personne est en train de faire la production de la maison (production domestique) plutôt que de travailler sur le marché, alors la valeur du temps dans la production de la maison (production domestique) doit être supérieure à la valeur du temps dans le marché. Mais il semble n'y avoir aucun autre moyen de produire des estimations.

- *La valorisation des entrées de temps : méthode de remplacement par un spécialiste*

Par suite de la mise au point des NTA, les chercheurs du réseau des NTA utilisent unanimement la méthode « *specialist replacement* » pour valoriser les entrées de temps. Si la personne a dû payer quelqu'un d'autre pour effectuer chaque tâche, combien cela coûterait-il ? Nous trouvons un salaire approprié pour des personnes au marché exécutant chaque activité dans la Tableau 3. Avec un salaire différent pour le nettoyage, la cuisine, la garde d'enfants, etc. Consultez une étude ou une enquête sur le travail et les revenus pour la période en question et trouver le salaire horaire moyen pertinent pour chaque activité dans le tableau 3. La plupart des enquêtes du travail produisent des tableaux de salaire moyen par emploi ou de profession et il est probablement beaucoup plus facile d'utiliser ces tableaux que les micros données des enquêtes. Une moyenne de baby-sitter, la garde d'enfants et des premiers salaires de professeur d'enseignement s'appliqueraient au temps passé à faire la garde d'enfants ; une employée de maison ou un salaire de service auxiliaire s'appliqueraient au temps passé à nettoyer ; et un salaire de service alimentaire s'appliqueraient au temps passé en préparant la nourriture.

<sup>8</sup> Alors qu'il y a un très grand impact sur la valeur globale des comptes NTTA, la recherche préliminaire indique que cela ne fait pas une énorme différence dans les profils relatifs d'âge selon le sexe.

Veillez à choisir des salaires pour les travaux qu'une personne moyenne pourrait en réalité faire. Par exemple, le temps passé en réparant la maison devrait être estimé au salaire d'un bricoleur au lieu du salaire d'un charpentier qualifié, ou un électricien ou un plombier, en fonction de l'emploi. Certes, certaines personnes en réparant leurs propres maisons peuvent avoir les compétences d'un charpentier qualifié, électricien ou plombier, mais la plupart ne le feront pas. Bien sûr, de grandes classifications des activités impliqueront de grands niveaux de compétence. Quelques cuisiniers domestiques se rapprocheront de la production d'un chef exécutif, d'autres d'un cuisinier dans un snack-bar. L'utilisation de salaires moyens pondérés selon la population à différents niveaux de professions se penchera sur cette question. La prise en compte du salaire moyen dans l'ensemble des professions de services alimentaires inclura les salaires de chefs exécutifs, des cuisiniers dans un snack-bar et des plongeurs (lave-vaisselle). Si vous pesez la moyenne par le nombre de personnes employées dans chaque type de profession, vous obtenez une certaine mesure de la répartition probable par lequel les niveaux de compétence et certains types d'activités sont également réparties entre les ménages.

Les chercheurs devraient utiliser leurs connaissances spécifiques à chaque pays pour imaginer quel genre de travailleur, un propriétaire pourrait embaucher pour remplacer ses propres entrées de temps. Comme plusieurs pays acquièrent de l'expérience pour la mise en œuvre de cette méthodologie, nous espérons trouver un moyen standardisé pour identifier les professions pour l'imputation des salaires. Assurez-vous de garder un tableau des salaires utilisés et les occupations ou classifications de travail qu'ils représentent, étant donné que ce sera un tableau important à signaler dans les travaux publiés et un élément d'information important pour le projet NTA, donc nous pouvons comparer et éventuellement modifier cette partie de la méthodologie. Nous allons utiliser le même salaire imputé pour les hommes et les femmes qui font la même tâche. Notez que les résultats globaux du NTTA seront très sensibles à la méthode choisie pour l'imputation des salaires.

▪ *Les impôts et autres ajustements pour le total des coûts de main-d'œuvre*

Un problème dans la valorisation du temps est de savoir si l'évaluation doit être sur une base avant impôt ou après impôt. Par défaut, les comptes NTTA seront basés sur des salaires imputés avant impôts. Les valeurs avant impôts sont pertinentes aux questions relatives au coût total des soins.

En plus des impôts (taxes), il y a d'autres paiements qui peuvent rendre le salaire du marché différent de la valeur du temps passé au marché. Si les employeurs doivent payer des impôts sur la masse salariale pour chaque employé, ou si les avantages sociaux sont une partie importante de la rémunération totale, le salaire de l'employé reçu est inférieur au montant réel gagné. Si un employeur doit payer un montant supplémentaire au gouvernement pour chaque employé de l'assurance de protection sociale ou pour les avantages sociaux, nous considérons cette partie de la valeur de l'entrée de temps de l'employé, même si l'employé voit ce coût comme une partie de son salaire.

Par exemple, aux États-Unis, les employeurs adhèrent aux cotisations des salariés aux régimes de sécurité sociale et d'assurance-maladie, bien que cela ne fasse pas partie du salaire de l'employé. Les soins de santé sont souvent également fournis aux employés, au moins en partie, par l'employeur. Ainsi, dans les NTTA nous voulons nous assurer que nos salaires imputés pour l'évaluation de la production des ménages soient majorés afin de refléter, si cette activité a été faite au marché, la valeur de l'apport de travail serait plus haute que juste le salaire moyen comme observé dans une enquête de main-d'œuvre. Une correction semblable devrait être mise en œuvre s'il y a de grands avantages en nature qui ne seraient pas observés dans un bulletin de paie. Un moyen simple d'ajouter une correction pour

la rémunération non salariale est d'augmenter tous les salaires de production des ménages imputés par la même quantité que les suppléments de salaires et les traitements du revenu national qui dépassent les traitements et salaires. Par exemple, les données des comptes nationaux des États-Unis en 2009 montrent que la rémunération totale des salariés était de 7,815.4 milliards de dollars, constituée des salaires de \$ 6,284.4 milliards et suppléments aux salaires et traitements de 1,531.1 \$ milliards. Le rapport de suppléments de salaires est de  $1531.1/6284.4 = 0,244$ . Ainsi, les salaires imputés de production des ménages devraient tous être augmentés de 24,4% par rapport à la quantité observée dans l'enquête sur les salaires au travail, parce que l'enquête ne comprend pas l'impact des avantages sociaux et des contributions obligatoires des employeurs dans ses estimations.

Les NTTA n'ajusteront pas d'évaluations pour des différences de la qualité ou l'efficacité dans la maison contre la production du marché, ou ne s'adaptera pas pour des différences potentielles dans l'efficacité selon l'âge. Bien qu'il existe des arguments convaincants pour ces ajustements, il n'existe aucune méthode empirique possible pour déterminer leur ampleur.

### 3.2.2. Estimation du profil par âge de la production et de la consommation de temps

#### ■ Production

Si vous avez obtenu jusqu'ici, avec des activités identifiées et les salaires affectés à ces activités, alors prenez le temps de salaire moyen pondéré passé dans chaque groupe d'activités, selon l'âge et le sexe, pour créer les structures d'âge NTTA pour la production. Assurez-vous d'inclure des zéros dans la moyenne pour les personnes qui ne pratiquent pas l'activité.

#### ■ Consommation

Nous n'observons pas directement les personnes consommant la valeur du temps dans le compte de production NTTA. Au lieu de cela, nous utilisons des hypothèses pour affecter la valeur du temps produit aux consommateurs dans le ménage. Souvent dans les enquêtes sur le temps de travail, nous connaissons l'âge et le sexe de chacun dans le ménage, mais ce n'est que le temps de production d'une seule personne dans le ménage, et c'est seulement le poids d'échantillonnage fournis pour produire des estimations ponctuelles précises fondées sur l'âge et le sexe de la personne qui ont donné l'information sur l'utilisation du temps. Ainsi, après que les estimations de la production de temps sont terminées, dans les unités de temps et d'argent, l'estimation de la consommation à ce moment-là implique plusieurs autres étapes :

- i. Pour chaque répondant d'âge  $a$  et de sexe  $g$ , créer les variables de production et de consommation de temps pour chaque activité ;
- ii. Utilisation de poids de l'enquête, l'effondrement de la moyenne du groupe d'âge de sexe, de sorte que chaque ligne de données est fonction de l'âge  $a$  et du sexe  $g$  et chaque variable indique le temps moyen consommé d'une activité particulière produite par les personnes d'âge  $a$  et de sexe  $g$  consommé par des personnes âge  $a'$  et de sexe  $g'$
- iii. Multipliez chaque ligne des données de l'effondrement par le nombre de personnes d'âge  $a$  et de sexe  $g$  pour obtenir une matrice globale de la production et de la consommation.
- iv. Diviser chaque colonne par le nombre de personnes d'âge  $a'$  et de sexe  $g'$  pour obtenir une matrice de la consommation moyenne d'activités réalisées par des personnes d'âge  $a$  et de sexe  $g$ .
- v. Additionner chaque colonne pour obtenir la consommation totale de personnes d'âge  $a'$  et de sexe  $g'$

Dans l'étape i de la liste ci-dessus, nous avons des règles différentes pour imputer la consommation selon le type d'activité et si cela profite à ceux au sein du ménage ou à l'extérieur de celui-ci. Pour les activités générales au sein du ménage (nettoyage, entretien,

etc.), le temps produit est réparti également entre tous les membres du ménage. Cela donne plus de sens en théorie, car la consommation de ces activités est essentiellement uniforme à travers la maison, ou au moins les données pour rendre plus fines les distinctions de consommation ne sont pas disponibles. Par exemple, certains groupes d'âge dans le ménage peuvent faire plus de désordre, nécessitant plus d'entretiens ménagers à faire, mais tous les membres du ménage consomment également la maison nettoyée, ou si ce n'est pas le cas alors les données permettront de faire de meilleures hypothèses de recherche.

Pour les activités ciblées de soins dans le ménage, (garde d'enfants, soins aux adultes, ou aux personnes âgées), l'approche de régression doit être utilisée, l'indicateur d'utilisation étant l'appartenance au groupe d'âge cible. Le groupe d'âge cible sera déterminé par la façon dont l'enquête a été menée. Si l'enquête définit «la garde d'enfants» comme les soins pour les 0-18 ans, par exemple, il faudra faire l'équation de régression dans chaque âge ou de groupes d'âge de deux ans pour les groupes d'âges de 0-18 ans.

Cette méthode de régression est la même que dans les allocations de santé et de consommation de l'enseignement privé NTA. Une équation de régression est estimée en fonction du montant total de soins du ménage et le nombre de personnes dans chaque groupe d'âge qui sont des cibles potentielles de ces soins. Assurez-vous que le producteur de la prise en charge n'est pas inclus dans l'estimation de régression parce qu'il ou elle n'est pas une cible potentielle de la prise en charge. L'équation de régression génère des coefficients qui sont utilisés comme poids dans la répartition du montant des ménages aux particuliers. La raison pour utiliser la régression des soins est que les enfants et les adultes très âgés ont certainement besoin de plus de soins que les enfants plus âgés ou les plus jeunes personnes âgées. Notre approche de régression ne pourra pas saisir toutes ces différences, car il ne fonctionne que par la détection de la variabilité entre les ménages d'âge différent et la composition de sexe, pas de réelles différences au sein des ménages du même âge et le sexe. Il est au moins plus efficace que l'hypothèse de répartition égale et, en fait, donne des résultats similaires dans les pays où la fécondité est faible et il y a peu de cohabitation intergénérationnelle, car il y a moins de variabilité entre les ménages à exploiter.

Pour le temps à prendre soin des personnes à l'extérieur de la maison, s'il n'y a pas d'indication d'âge et de sexe de la personne soignée, distribuer la production également à toutes les personnes de la population cible. S'il y a une indication de qui est pris en charge à l'extérieur de la maison, affecter la production de l'âge et du sexe de cette personne. Pour les activités de soins en général, si l'enquête indique le bénéficiaire des soins, la consommation devrait être affectée à la cible individuelle. Si l'enquête révèle les grandes caractéristiques de l'âge du bénéficiaire, la consommation devrait être attribuée à tous ceux dans le groupe d'âge ciblé, pour les deux sexes, en proportion de leur représentation dans ce groupe d'âge. Si on ne sait rien sur les objectifs de soins, la prise en charge doit être répartie également entre tous les bénéficiaires potentiels. Concevoir le calcul de la matrice avec précaution car elle est aussi utilisée dans le calcul des transferts. Une fois toute la production répartie comme la consommation, passez aux étapes suivantes.

### 3.2.3. Finalisation des profils d'âge

#### ▪ Lissage

Comme mentionné dans la section sur NTA spécifique au genre, il est possible que les chercheurs puissent avoir besoin de plus de lissage avec des profils de NTA que des NTA à cause des enquêtes se rapportant au temps de travail généralement plus petit comparées aux consommations. Vous pouvez aussi avoir besoin de grouper les âges au lieu de prendre les profils par année d'âge pour amortir une partie du bruit dans les données du temps de travail.

### ▪ Réglage de la macro commande

Le maniement des macro-commandes pour le NTTA est similaire à celle des transferts intra-ménages dans les NTA : ces grandeurs n'existent pas dans les comptes nationaux, alors nous n'avons pas une véritable macro contrôle. Nous savons que les profils appariés doivent être nuls, la consommation de manière globale doit être égale à la production. Si la méthode est correctement suivie, ce résultat doit être obtenu au moins pour ce qui concerne les profils non lissés, mais cela doit être vérifié pour s'assurer que l'égalité tient. Par définition, la production totale non lissée doit être égale à la consommation totale non lissée dans NTTA. Ces ajustements sont effectués pour les deux sexes, et un seul facteur d'ajustement est appliqué aux deux sexes. Les ajustements qui doivent être effectués de sorte que la production totale soit égale à la consommation totale.

Pour plus de commodité, nous suivrons la même procédure pour les profils de transfert NTA et ajusterons uniquement les sorties (traiter la production comme les sorties et la consommation comme l'entrée pour cette paire de profils). Mathématiquement, si  $O_{agg}$  est la sortie globale et  $I_{agg}$  est l'entrée, le facteur d'ajustement multiplicatif sur les sorties,  $\theta$ , est calculé comme suit :

$$\theta = \frac{I_{agg}}{O_{agg}}$$

Les facteurs d'ajustement doivent être de petite taille (moins de 5%). Si elles sont trop grandes, il y a peut-être des problèmes avec la procédure de lissage, ou le calcul des profils non lissés.

### 3.3. La prise en compte du genre dans les NTA<sup>9</sup>

Les Comptes Nationaux de Transferts (NTA) examinent comment chaque âge produit, consomme, distribue et épargne les ressources économiques. Une des extensions de la méthodologie des NTA est l'ajout du genre comme une caractéristique supplémentaire. Ceci implique deux efforts distincts à savoir :

- la décomposition par sexe des comptes nationaux en cours fondée sur les NTA ;
- la prise en compte du travail domestique à travers l'ajout d'un compte satellite pour les entrées de temps du travail domestique ici appelé National Time Transfer Accounts (NTTA).

#### Encadré 4: Le déficit du cycle de vie

Pour les individus d'un âge  $a$  donné, le déficit du cycle de vie, noté  $LCD$ , se définit comme étant la différence entre leur consommation  $C(a)$  et le revenu de leur travail  $YL(a)$  :

$$LCD(a) = C(a) - YL(a)$$

Il permet d'analyser les besoins de consommation à satisfaire à chaque âge en respectant le niveau des agrégats de consommation et de revenu du travail des Comptes Nationaux.

Le LCD de l'âge  $a$  mesure la demande totale de réallocations de tous les individus d'âge  $a$ . Un  $LCD(a)$  positif indique un surplus de consommation (ou un déficit de revenu) nécessitant des réallocations provenant d'autres groupes d'âge ayant un surplus de revenu. À l'inverse, un  $LCD(a)$  négatif désigne un surplus de revenu, ce dernier pouvant être utilisé pour financer la consommation des groupes d'âge en situation de déficit.

Ainsi, les individus d'un groupe d'âge donné sont dits **économiquement dépendants** si leur déficit du cycle de vie est positif (i.e. leur consommation est supérieure à leur revenu du travail).

Source : Adapté United Nations (2013).

<sup>9</sup> National Transfer Accounts

## Les NTA selon le sexe

Pour obtenir des profils par sexe, il faut tout d'abord estimer des profils individuels par sexe pour chaque poste (revenu du travail, consommation). Ensuite, il faut utiliser les méthodes de lissage et d'interpolation des profils. Enfin, il faut calculer le ratio de la moyenne des hommes sur celle des femmes, ce qui permet de connaître la répartition de l'agrégat total entre les hommes et les femmes.

La formule suivante est utilisée pour calculer les profils par sexe :

Soit,

$x$  la valeur moyenne de consommation ou de revenu

$h$  et  $f$  les indicatrices du sexe

$a$  l'âge

$n$  la population

On a :

$$\hat{x}_a^h \hat{n}_a^h = \hat{x}_a n_a \times \frac{x_a^h \times n_a^h}{x_a^h \times n_a^h + x_a^f \times n_a^f}$$

Donc la valeur individuelle de la variable de consommation ou de revenu est :

$$\hat{x}_a^h = \hat{x}_a n_a \times \frac{x_a^h \times n_a^h}{x_a^h \times n_a^h + x_a^f \times n_a^f}$$

## Prise en compte du temps de travail domestique

De nombreuses études ont montré que les femmes sont le plus souvent occupées à effectuer des travaux domestiques. Au Bénin par exemple, d'après les résultats de **l'Enquête Emploi du Temps (EET)<sup>10</sup> réalisée en 1998**, les femmes consacrent plus de six fois plus temps dans les travaux domestiques que les hommes. Ces différentes activités domestiques encore appelées « production des ménages » ne sont pas considérées comme une activité économique qui génère des revenus et sont insuffisamment prises en compte dans les comptes nationaux.

Il est aujourd'hui possible d'estimer cette production de temps en termes de revenus qui pourraient être intégrés dans les comptes nationaux.

Les chercheurs du réseau des NTA spécialisés sur les questions de genre ont développé une méthodologie permettant de prendre en compte le temps de travail domestique dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Cette méthodologie a débuté avec les travaux pionniers de Gretchen Donehower de l'Université de Berkeley en Californie. Elle permet de quantifier le travail domestique et de mieux appréhender la contribution des femmes à l'économie.

Cette nouvelle méthodologie devrait orienter les décideurs dans leur quête quotidienne d'instaurer une société d'égalité et de justice permettant aussi bien aux hommes et aux femmes, de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus de décision et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. Les femmes ont besoin de voir se réaliser leurs besoins pratiques et pouvoir concrétiser leurs préoccupations d'ordre stratégique. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans

<sup>10</sup> Les Enquêtes Emploi du Temps (EET) sont des enquêtes nationales qui ont pour objectif de collecter des données sur la manière dont les individus, au sein d'un ménage, utilisent et organisent leur temps. Les répondants remplissent pour cela un carnet d'activités qui détaille toutes les activités réalisées sur une (ou deux) journées. Le temps d'une journée de 24 heures est alloué à différentes activités. On distingue généralement 6 différents temps : le temps d'étude, le temps de travail, le temps de transport, le temps de loisir, le temps physiologique, le temps domestique et parental. Chacune de ces grandes catégories pouvant être subdivisée plus précisément.

le contrôle des ressources, entre autres, marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales et affectent particulièrement les femmes.

#### 1.1.1.1 *Déficit de cycle de vie de biens domestiques*

Le déficit de cycle de vie de biens domestiques est la différence entre la consommation domestique et la production domestique. La production du ménage est estimée par le temps passé aux activités domestiques et de soins à la personne par les individus du ménage. La consommation est ensuite estimée à partir des déclarations des membres du ménage.

Les activités de production et de consommation domestiques sont décomposées en trois postes : care enfants (i), care adultes (ii) et autres productions domestiques (iii).

##### **i) Soins aux enfants**

Nous avons inclus dans la production domestique les tâches parentales, qui comprennent les soins aux enfants, mais aussi le suivi des devoirs et les jeux, ainsi que le temps de transports lié à l'accompagnement des enfants.

##### **ii) Soins aux adultes**

Pour les activités des soins à la personne, nous avons également inclus les soins aux adultes du ménage.

##### **iii) Autres productions domestiques**

Les activités domestiques sont prises au sens large, c'est-à-dire que sont incluses le « socle dur » (les activités de préparation des repas, le ménage, la vaisselle, le linge, les activités d'entretien de la maison telles que le nettoyage et les tâches administratives), mais aussi les activités dites parfois de semi-loisir (le jardinage et bricolage).

Le travail domestique représente un nombre d'heures de travail important qui « échappe » à l'évaluation de la production nationale (PIB). La contribution des tâches ménagères ferait augmenter le PIB national de manière considérable si elle était incluse dans les comptes nationaux. En règle générale, deux approches différentes sont retenues pour évaluer la contribution du travail domestique au PIB national :

- La première approche consiste à évaluer chaque heure de travail ménager au prix d'achat, c'est-à-dire au prix qui serait acquitté si on devait acheter ces services sur le marché, par exemple au salaire horaire d'une heure de femme de ménage en comptant les cotisations de sécurité sociale. On parle alors de « coût de remplacement ». Ainsi, nous avons donné une valeur monétaire à la production et à la consommation domestiques en évaluant l'heure au SMIC horaire brut auquel on ajoute les charges sociales du SMIC acquittées par les employeurs des entreprises de plus de 20 salariés.
- La seconde approche repose sur l'hypothèse que chaque heure de travail domestique non rémunérée est évaluée par le « coût en temps » de la personne qui effectue ces tâches ménagères, ce qui revient à évaluer des travaux ménagers à leur salaire horaire marchand pour les personnes employées et à un salaire horaire potentiel (généralement prédit) pour les non-salariés. On parle ici de « coût d'opportunité ».

Ces deux approches permettent de donner une limite supérieure et une limite inférieure pour l'évaluation de la contribution des travaux ménagers non rémunérés au PIB national. Les deux ont des avantages et des inconvénients, qui ont été longuement discutés dans des études antérieures dans ce domaine (Prouteau et Wolff, 2004).

Une des limites de l'analyse est que seuls les transferts au sein d'un ménage sont pris en compte (les transferts inter-ménages ne sont pas comptabilisés). Par exemple, le temps passé par une personne à s'occuper d'un membre de la famille éloignée (qui ne vit pas dans le même ménage), n'est pas pris en compte.

# CHAPITRE 4 :

## APPLICATIONS

### 4.1. L'analyse genre des dépenses publiques : Cas du Sénégal

#### Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

##### Résumé des résultats de l'Axe 1

Il apparaît qu'au niveau de l'axe 1<sup>11</sup>, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement, le budget alloué aux ministères est globalement plus en faveur des hommes. Ces disparités de genre se sentent un peu plus dans le fonctionnement avec une ressource humaine dominée par les hommes. Il faut cependant noter que dans cet axe, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural qui pèsent respectivement, 53 % dans le budget de fonctionnement et 51% dans les investissements, ont un fort impact sur les résultats agrégés de l'axe 1.

Tableau 4 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

| Structure      | Part en Millions de FCFA |        |              | Part en % |       |              |
|----------------|--------------------------|--------|--------------|-----------|-------|--------------|
|                | Homme                    | Femme  | Total budget | Homme     | Femme | Total budget |
| Fonctionnement | 48 805                   | 14 282 | 63 087       | 77%       | 23%   | 26%          |
| Investissement | 116 794                  | 61 328 | 178 122      | 66%       | 34%   | 74%          |
| Total          | 165 599                  | 75 610 | 241 209      | 69%       | 31%   | 100%         |

En ce qui concerne le fonctionnement (26 % du budget de l'axe 1), des efforts doivent être consentis au niveau des ministères chargés de l'Élevage et de l'Agriculture. Par contraste, l'expérience du Ministère de la Femme devrait être vulgarisée.

Pour ce qui est de l'investissement (74% du budget de l'axe 1), les budgets de l'Agriculture et du MEFP demeurent les moins sensibles au genre. Des mesures doivent être prises pour résorber une telle situation dans les prochaines programmations budgétaires. En effet, le MEFP est l'un des ministères cruciaux pour une transformation structurelle de l'économie. Par contre, les interventions des ministères du Commerce et de l'Énergie profitent presque équitablement aux hommes et aux femmes, ou sont en faveur de ces dernières.

#### Analyse des indicateurs sexospécifiques

L'Etat du Sénégal et ses partenaires ont consenti à de nombreux efforts pour une amélioration du suivi de l'exécution des interventions, de l'évaluation des progrès en cours et de leurs effets sur les populations quant à la prise en compte de leurs besoins sexospécifiques.

<sup>11</sup> Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 6 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Le renforcement des capacités de production de données désagrégées par sexe et le renseignement d'indicateurs sexospécifiques mis en place et pris en charge par les cellules Genre des ministères, entre dans ce cadre. A cet égard, certains ministères, avec l'appui de l'ANSD, donnent un état périodique de ces indicateurs sexospécifiques à travers leurs annuaires et bulletins statistiques sectoriels. C'est le cas notamment des Ministères chargés de l'Education, de la Santé, de la Formation Professionnelle et de l'Agriculture. Au niveau des ministères circonscrits dans le macro-secteur « Transformation structurelle de l'économie et croissance », seuls trois ministères disposent d'une matrice renseignée :

**Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural** : les statistiques du Ministère données dans son rapport genre ont montré qu'en 2015 :

- 80.7 % des exploitations agricoles sont dirigés par les hommes contre 19,3 % pour les femmes ;
- Pour les semences certifiées, 14.4 % des exploitant hommes y ont accès contre 10,4 % pour les femmes
- 85.6% des semences non certifiées sont utilisés par les hommes contre 89.6 % pour les femmes ;
- Pour la fumure organique et minérale, les hommes l'utilisent à hauteur de 76.1 % contre 23.6 % pour les femmes ;
- Des formations ont été également faites pour les agricultures sur le choix des pesticides, techniques de traitement, techniques des productions ciblées, techniques agro-forestières, ainsi 2 254 personnes ont été formées dont 596 femmes (27 %).

**Ministère de l'Élevage et des Productions Animales** : Le tableau ci-dessous donne les indicateurs sexospécifiques du Ministère de l'Élevage et des Productions animales.

**Tableau 5 : Liste des indicateurs sexospécifiques du Ministère de l'Élevage et des Productions animales**

| N° | INDICATEURS SEXOSPECIFIQUES                                                             | VALEUR      |             |            |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------|
|    |                                                                                         | GLOBAL      | HOMME       | FEMME      |
| 1  | La situation du personnel du MEPA par sexe                                              | 639         | 499         | 140        |
| 2  | Formation et sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et transformation laitière | 6468        | 0           | 6468       |
| 3  | Demande de financement de projets                                                       | 248         | 224         | 24         |
| 4  | Demande de financement de projets satisfaite par le FONSTAB                             | 142         | 127         | 15         |
| 5  | Montant des financements accordés aux éleveurs par le Fonds                             | 369 675 396 | 248 562 882 | 36 176 495 |
| 6  | Eleveurs ayant bénéficié de renforcement de capacités à travers le Fonds                | 240         | 189         | 81         |

Source : MEPA

L'analyse du tableau laisse apparaître une faible représentativité des femmes dans le Ministère. Par rapport aux 142 projets financés par le FONSTAB, seuls 15 reviennent aux femmes. Cela découlerait de leur faible représentativité face aux demandes de financements de projets (24 demandes pour les femmes contre 224 pour les hommes). Par conséquent, cette inégalité se répercute sur les montants de financements, accordés

aux éleveurs femmes, qui représentent moins de 10% du total alloué. Encore, les femmes bénéficient moins de renforcement de capacités que les hommes (81 femmes contre 189 hommes) tandis qu'elles sont les seules à recevoir la formation et la sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et transformation laitière.

***Ministère de l'industrie et des mines*** : Il apparaît, au niveau du secteur, que les hommes représentent 91,9% des dirigeants ayant atteint un niveau supérieur. Quant aux femmes dirigeantes d'entreprises, elles ont au moins obtenu le baccalauréat. Toutefois, il faut relever que les femmes ayant effectué d'autres études non académiques s'activent également dans le secteur de l'industrie en tant que dirigeante d'entreprise.

**Tableau 6 : Répartition des unités industrielles selon le sexe du dirigeant (en %)**

| Secteur d'activité                                                                                      | Sexe       |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
|                                                                                                         | Femme      | Homme       |
| Energie                                                                                                 | 9,5        | 90,5        |
| Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux de construction                  | 0,0        | 100,0       |
| Industrie du bois du papier et de l'imprimerie                                                          | 0,0        | 100,0       |
| Industries chimiques                                                                                    | 14,8       | 85,2        |
| Industries des boissons                                                                                 | 0,0        | 100,0       |
| Industries des oléagineux, de produits amylacés, travail de grains et pâtes alimentaires                | 6,1        | 93,9        |
| Industries du caoutchouc et plastiques                                                                  | 8,2        | 91,8        |
| Industries extractives                                                                                  | 0,0        | 100,0       |
| Industries laitières, transformation de fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires | 14,9       | 85,1        |
| Industries textiles et habillement                                                                      | 11,4       | 88,6        |
| Métallurgie et travail des métaux et industries diverses                                                | 7,5        | 92,5        |
| Production de viande et de poissons                                                                     | 11,7       | 88,3        |
| <b>Ensemble</b>                                                                                         | <b>6,4</b> | <b>93,6</b> |

Source : Enquête sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal (ANSD – 2016)

### ***Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget***

#### ***a. Analyse de l'offre de service public***

L'analyse de la sensibilité genre de l'offre de service public permet d'apprécier les niveaux d'intégration différenciés des hommes et des femmes au niveau du fonctionnement des ministères. En ce qui concerne les secteurs de l'Axe 1 du PSE, il apparaît que l'offre de service publique est très peu sensible au genre, les femmes n'étant prise en compte qu'à 23 %.

**Tableau 7 : Ventilation des dépenses publiques de fonctionnement sectorielles selon le genre**

| MINISTERES                                                                                                    | FONCTIONNEMENT           |               |             |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                                                                               | PART EN MILLIONS DE FCFA |               | PART EN %   |             |
|                                                                                                               | Homme                    | Femme         | Homme       | Femme       |
| Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan                                                              | 24 848                   | 8 282         | 75 %        | 25 %        |
| Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural                                                          | 15 041                   | 3 145         | 83 %        | 17 %        |
| Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables                                         | 3 207                    | 1 069         | 75 %        | 25 %        |
| Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME | 2 509                    | 836           | 75 %        | 25 %        |
| Ministère de l'Elevage et des Productions Animales                                                            | 3 132                    | 879           | 78 %        | 22 %        |
| Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance <sup>12</sup>                                            | 68                       | 71            | 49 %        | 51 %        |
| <b>Total Axe</b>                                                                                              | <b>48 805</b>            | <b>14 282</b> | <b>77 %</b> | <b>23 %</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

L'analyse sectorielle de cette sensibilité de l'offre donne les résultats ci-après :

**Ministère de L'Economie, des Finances et du Plan** : Le Ministère, pour l'ensemble de ses 7 programmes inscrits au budget 2016, présente un budget de fonctionnement plus favorable aux hommes qu'aux femmes (75 % contre 25 %)

**Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural** : En termes d'intégration du genre dans le budget du Ministère de l'Agriculture, la part du fonctionnement des hommes dépasse largement celle des femmes (83 % contre 17 %) pour tous les programmes du Ministère. La question d'équité demeure. En effet, au niveau des effectif, les femmes sont moins que les hommes dans ce Ministère.

**Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME** : La répartition du budget de fonctionnement selon le genre montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des hommes que des femmes. Elles ne profitent que de 25 % des dépenses de fonctionnement dans tous les programmes Ministère. Une telle situation est due à leur faible représentativité au sein du Ministère.

**Ministère de l'Elevage et des Productions animales** : Parmi les cinq programmes du MEPA seuls deux disposent d'un budget spécifique de fonctionnement. Il s'agit du programme Modernisation et intensification des productions animales et du programme Soutien aux politiques du Ministère. Tous ces deux programmes profitent plus aux hommes qu'aux femmes (78 % pour les hommes contre 22 % pour les femmes).

**Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables** : Les budgets des programmes alloués au fonctionnement du Ministère profitent à des proportions différentes aux hommes et aux femmes (75 % pour les hommes contre 25 % pour les femmes).

<sup>12</sup> Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, le programme se rapportant au sous-secteur microfinance et entrepreneuriat féminin est considéré.

Autrement dit les budgets sont respectivement pour les hommes et les femmes de 538 064 250 FCFA et 179 354 750 FCFA pour le Programme Accès à l'Electricité. 41 433 000 FCFA et 13 811 000 FCFA pour le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et 2 627 857 275 FCFA et 875 952 425 FCFA pour le Programme de soutien.

**Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance** : Le Programme «Microfinance» qui est le seul pris en compte dans l'axe 1, présente un budget de fonctionnement plus favorable aux femmes qu'aux hommes. Il faut cependant noter que l'écart reste relativement très petit, 51 % étant directement alloué aux femmes.

#### *b. Analyse de la demande de service public*

L'analyse de la sensibilité genre de la demande de service public permet d'apprécier les niveaux de prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, par les différentes interventions et programmes des ministères considérés. A ce titre ce qui est mis sous revue, c'est la manière dont les hommes et les femmes sénégalais bénéficient distinctement des investissements sectoriels. En ce qui concerne les secteurs de l'Axe 1 du PSE, il apparaît que la demande de service publique est relativement peu sensible au genre, les femmes n'étant prise en compte qu'à 34%.

**Tableau 8 : Ventilation des dépenses publiques d'investissement sectorielles selon le genre**

| PROGRAMME                                                                                                       | INVESTISSEMENT          |               |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|------------|------------|
|                                                                                                                 | ART EN MILLIONS DE FCFA |               | PART EN %  |            |
|                                                                                                                 | Homme                   | Femme         | Homme      | Femme      |
| Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan                                                                | 23 489                  | 9 639         | 71%        | 29%        |
| Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural                                                             | 71 421                  | 20 094        | 78%        | 22%        |
| Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables                                           | 4 376                   | 8 677         | 34%        | 66%        |
| Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME   | 2 875                   | 4 590         | 39%        | 61%        |
| Ministère de l'Elevage et des Productions Animales                                                              | 7 206                   | 4 858         | 60%        | 40%        |
| Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat | 7 427                   | 7 010         | 51%        | 49%        |
| Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance <sup>13</sup>                                              | 0                       | 6 460         | 0%         | 100%       |
| <b>Total Axe</b>                                                                                                | <b>116 794</b>          | <b>61 328</b> | <b>66%</b> | <b>34%</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

<sup>13</sup> Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, seul le programme se rapportant au sous-secteur microfinance et entrepreneuriat féminin est considéré.

Au niveau des secteurs et programmes de l'Axe 1, les résultats permettent les analyses ci-après :

**Ministère de L'Economie, des Finances et du Plan** : Le budget d'investissement est globalement plus en faveur des hommes (71% contre 29 %). Au niveau des programmes, la « Promotion d'une économie plus solidaire, productive, compétitive et créatrice d'emplois » qui est l'un des programmes central du secteur, profite équitablement aux hommes et aux femmes. Par contre pour le reste, 75 % des investissements touchent les hommes et seulement 25 % sont alloués aux femmes. Il faut noter que pour les programmes « Prêts et Avances » et « Fonds national de Retraite », il n'est pas prévu un budget d'investissement en 2016.

**Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural** : Le budget des investissements du Ministère de l'Agriculture ne prend pas suffisamment en compte l'aspect genre. Il est à noter que le manque d'informations suffisantes sur les populations ciblées par les investissements fait que pour le Ministère, l'analyse de la sensibilité genre des programmes 1 et 4 reste relativement limitée. Les programmes 2 et 3 par contre montrent que les femmes occupent une part très négligeable (la part des investissements pour les femmes représente 17 % pour le programme 2 et 43 % pour le programme 3).

**Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME** : En 2016, un budget de 10,8 milliards était prévu dont 69 % de dépenses d'investissement. Cependant, l'importance numérique de la population ciblée par les investissements fait que le coût unitaire reste relativement très faible. Seul le programme « Pilotage et soutien aux politiques du Ministère » profite plus aux hommes avec 75 % des dépenses d'investissement. Cela s'explique par le poids faible des femmes dans les instances de décision au sein du ministère. Pour les programmes « Développement du marché intérieur et de la consommation » et « promotion et valorisation des produits locaux », les femmes profitent autant que les hommes des interventions et investissement sectoriels. En ce qui concerne « promotion et développement de l'Entreprenariat privé et des PME/PMI », les femmes captent 64% des dépenses d'investissement et 67% quand il s'agit du programme « Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international ».

**Ministère de l'Elevage et des Productions animales** : Les femmes sont victimes d'une forte inégalité dans les investissements dans l'Elevage et les productions animales. En effet, dans tous les programmes du Ministère, elles ne profitent que de 40% pourcent du budget alloué à l'investissement dans le secteur.

**Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables** : Les principaux programmes du ministère sont : le Programme Accès à l'Electricité, le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et le Programme soutien. La répartition du budget de ces différents programmes cache des inégalités de genre. Les budgets des programmes alloués au fonctionnement du Ministère profitent à des proportions différentes entre les hommes et les femmes (75% pour les hommes contre 25 % pour les femmes). Autrement dit les budgets sont respectivement pour les hommes et les femmes de 538 064 250 FCFA et 179 354 750 FCFA pour le Programme Accès à l'Electricité. 41 433 000 FCFA et 13 811 000 FCFA pour le Programme Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques et 2 627 857 275 FCFA et 875 952 425 FCFA pour le Programme de soutien. Les hommes sont victimes d'une inégalité dans les investissements dans ce Ministère mais beaucoup moins forte que celle subit par les femmes ces programmes au niveau des budgets de fonctionnement. En fait, si les femmes bénéficient de 52% du budget d'investissement, les hommes en profitent de 48 %.

**Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance** : Pour le Programme « Microfinance » qui est le seul volet du secteur inscrit dans l'axe 1 du PSE, seules les femmes sont ciblées en termes

d'investissement. Ce qui traduit les efforts consentis par le Ministère une participation plus forte des femmes à l'économie. En effet, pour ce seul Programme, 68 milliards de FCFA est alloué aux femmes pour leur accès plus facile au crédit.

*Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé-services de l'Etat* : Les dépenses allouées à l'investissement restent en faveur des hommes, tout au moins dans les trois grands programmes. Pour l'administration électronique, les femmes ne bénéficieraient que 25% de l'investissement ; et de 46% s'il s'agit du développement des PPP et Financements innovants. Cependant, dans la promotion des investissements et Grands Travaux qui concerne toute la nation, les femmes en profitent autant que les hommes.

### *Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre*

En Matière d'intégration du Genre dans les politiques sectorielles, l'analyse de la sensibilité du budget a laissé apparaître de nombreuses insuffisances en la matière. Toutefois de nombreux acquis sont enregistrés en 2016 et diverses perspectives sont annoncées selon les ministères :

*Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan* : Un meilleur dispositif est mis en place pour la production de statistiques de qualité désagrégées selon le genre. Il faut également noter la mise en place d'un dispositif fiscal, foncier et douanier susceptible d'améliorer l'entrepreneuriat féminin.

*Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural* : Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural compte à son actif de nombreux acquis. En effet, à travers les Programmes inscrits dans son plan d'actions 2016, il a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives à l'endroit des femmes. Parmi lesquels :

- des mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs ;
- la formation et le renforcement des capacités des femmes sur les techniques de production et de plantation, sur les techniques de gestion administratives et financière, sur les techniques de transformation et de conservation des produits Agricoles ;
- la mise à disposition de matériels et équipements devant garantir une meilleure productivité des femmes du secteur ;
- la mise à disposition de subvention et d'appuis pour les Entrepreneuses Rurales ;
- la création d'emplois destinés aux femmes, surtout rurales.

En dehors des programmes et projets, d'autres Les activités menées par la Cellule Genre du MAER en 2016 s'inscrivent globalement dans les orientations et objectifs du PRACAS en matière d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture d'une part et des résultats visés par le partenaire ONU FEMMES dans son programme sur l'autonomisation des femmes grâce à une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Egalement, en vue de contribuer à la réduction des inégalités et de prendre en compte le genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, trois ateliers de renforcement des capacités des acteurs ont été organisés sur les thèmes suivants : Genre et politique foncière ; Genre et Acte III de la décentralisation.

*Ministère de l'Elevage et des Productions Animales* : Dans le domaine de l'élevage et de la production animale, le Gouvernement a mis en place le Programme de formation aux métiers de l'élevage qui a permis aux femmes de s'investir dans la chaîne de production (exploitation du petit ruminant, la transformation et la vente du lait). Cependant, il faut noter l'absence

de données permettant d'étayer l'importance des femmes dans le secteur. Le programme de formation aux métiers de l'élevage a touché 247 acteurs en 2014, dont 81 femmes. Depuis son démarrage en 2012, ce programme a bénéficié à un effectif total de 581 acteurs, dont 176 femmes.

**Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance** : Secteur microfinance et entrepreneuriat féminin : Dans le cadre de la politique de promotion d'une Microfinance inclusive, le document cadre de stratégies de développement du sous-secteur (Lettre de Politique sectorielle de la Microfinance) a été adopté avec l'ensemble des acteurs en décembre 2015 et approuvé par le gouvernement en février 2016. Ce document est assorti d'un plan d'action prioritaire (2016/2020) devant accompagner sa mise en œuvre. En 2016, le sociétariat et la clientèle des Systèmes financiers décentralisés (SFD) ont connu une augmentation continue et encourageante, passant de 2 417 384 à 2 646 486, soit un taux de pénétration de la population totale de 17%. Les femmes constituent 43% des membres/clients, soit 1 117 989. Ce résultat est dû à l'élargissement de l'accès aux services financiers particulièrement dans le monde rural.

L'encours des dépôts passe de 249 à 288, milliards FCFA soit une variation de 15,66 %. L'épargne des femmes se chiffre à 82 milliards FCFA, soit 32 % de l'encours global. La même tendance est observée au niveau de l'encours de crédit (+16,08 %) qui est passé de 286 à 332 milliards FCFA. L'encours de crédit pour les femmes, quant à lui, est estimé à 89,64 milliards FCFA, soit 27% de l'encours global.

**Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime** : Dans le secteur de la pêche, les femmes interviennent principalement dans la pêche artisanale à travers les filières de marayage du frais, de la transformation artisanale des poissons et coquillages et de la commercialisation des produits transformés. Compte tenu de la présence massive des femmes dans ce sous-secteur de la pêche, des efforts importants sont consentis par l'Etat et les partenaires pour les accompagner techniquement et financièrement dans la chaîne de production de la pêche artisanale. Ainsi en 2016, 1150 claies ont été distribuées aux femmes transformatrices et mareyeuses contre 700 en 2015. En outre, 771 femmes sur 1558 acteurs soit 36,64 % sont formées en technique d'aquaculture.

Cependant, le poids numérique des femmes dans le secteur n'est pas maîtrisé à sa juste valeur du fait d'une absence d'enquêtes et de recensement exhaustif, seul gage pour rompre avec les estimations approximatives d'effectifs d'actrices de la pêche maritime et continentale. Il en est de même de l'importance économique de leur contribution globale au niveau macroéconomique. Les productions sont généralement estimées en termes de tonnages, sans différenciation sexospécifiques.

**Ministère de l'industrie et des mines** : Dans le secteur de l'industrie et des mines, l'Etat du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et la Fondation Bill et Melinda Gates, a mis en place le Programme national « Plates-Formes Multifonctionnelles » pour la lutte contre la pauvreté (PN-PTFM) afin de développer des stratégies permettant d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers l'allègement de leurs travaux domestiques. Grace à cette initiative, 2870 femmes, membres de groupements de promotion féminine (GPF) ont été formées dans les techniques de gestion des PTFM

**Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne** : Concernant le sous- secteur emploi, pour un total de financement 146 projets à la date 30 septembre 2016, 416 emplois femmes ont été consolidés sur 513 et 491 nouveaux emplois créés.

## Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre

En Matière de prise en compte du Genre dans les politiques sectorielles, de nombreuses contraintes structurelles endogènes sectorielles subsistent dans quelques secteurs.

En effet, l'effectivité de l'institutionnalisation du Genre dans tous les départements ministériels reste encore un défi majeur. L'autonomisation économique des femmes, notamment en milieu rural est une entrave majeure à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance. Une telle situation impose comme défis de premiers ordres, la généralisation de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements. Le soulèvement de ces contraintes doit passer par un renforcement de la surveillance des différents secteurs concernés et par une promotion économique active des femmes grâce à l'accroissement de leurs connaissances et compétences. Il faut noter que les contraintes en matière de genre perceptibles dans l'axe 1 du PSE sont tributaires de celles rencontrées dans les secteurs sociaux (santé, éducation). Des mesures d'accompagnement sensibles au genre doivent être réservées aux femmes au regard des multiples rôles qu'elles ont à assumer.

De façon générale, les principales contraintes relèvent plus de pesanteurs socioculturelles et d'inégalités dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté. La difficulté de concilier les obligations familiales, sociales et professionnelles qui en découle demeure une entrave à l'épanouissement des femmes. Cette situation, conjuguée à la faible prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des hommes et des femmes par les ministères sectoriels favorise la persistance de disparités entre les hommes et les femmes et limite d'autant l'autonomisation de ces dernières.

## Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable

### Résumé des résultats de l'Axe 2

A l'analyse, il apparaît qu'au niveau des ministères inscrits dans l'axe 2<sup>14</sup> du PSE, le budget n'est pas globalement sensible au genre. En effet, 85% du budget total est alloué aux hommes. A l'instar de l'Axe 1, c'est dans le fonctionnement que les disparités se sentent le plus (88% pour les hommes contre 12% pour les femmes). Il faut, à cet égard noter que 91% du budget est de fonctionnement, ce qui fait que les résultats perceptibles à ce niveau se sentent sur les résultats globaux de l'axe. Par contre, dans le budget d'investissement, l'égalité n'est pas parfaite, mais les disparités se résorbent (52% pour les hommes contre 48% pour les femmes).

Tableau 9 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

| Structure      | Part en Millions de FCFA |         |              | Part en % |       |              |
|----------------|--------------------------|---------|--------------|-----------|-------|--------------|
|                | Homme                    | Femme   | Total budget | Homme     | Femme | Total budget |
| Fonctionnement | 629 020                  | 85 176  | 714 196      | 88 %      | 12 %  | 91 %         |
| Investissement | 35 455                   | 32 449  | 67 904       | 52 %      | 48 %  | 9 %          |
| Total          | 664 475                  | 117 625 | 782 100      | 85 %      | 15 %  | 100 %        |

Par ailleurs, il faut noter que 84 % du budget de fonctionnement de l'Axe 2, est celui du

<sup>14</sup> Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 5 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, alors que dans ce Ministère le fonctionnement est favorable aux hommes à 95 %. Une telle situation cache la sensibilité genre du budget de fonctionnement de ministères tels que celui de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et celui de la Santé et de l'Action Sociale.

Pour ce qui est de l'investissement, les disparités de genre ne sont pas aussi profondes que dans les autres axes, 52% étant allouée aux hommes, contre 48% pour les femmes. En plus du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le Ministère des Sport et le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ont leurs interventions qui sont plus favorables aux femmes. L'effort maximal étant fourni par le MSAS et s'expliquant en partie, par la place majeure que représente la santé de la femme et de la reproduction dans le PSE.

Dans l'Axe 2 du PSE, le Gouvernement du Sénégal cherche les moyens d'améliorer les conditions de vie et de lutte contre les injustices sociales (renforcement de l'accès aux services sociaux de base qualité, gestion durable des ressources et développement équilibré du territoire et protection sociale des groupes vulnérables). Dans la prise en compte du genre, les ministères concernés sont entre autres :

- le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance,
- le Ministère des Sports, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale,
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Ainsi nous passerons en revue dans ce qui suit pour ces Ministères cités, les analyses des indicateurs sexospécifiques, les niveaux d'intégration du genre dans leur budget, les acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre et enfin les principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre.

### *Analyse des indicateurs sexospécifiques*

Les indicateurs sexospécifiques ne sont pas disponibles à notre niveau pour le Ministère des sports et le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie. Pour ce qui est du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, un certain nombre d'indicateurs a été défini dans le secteur. Dans chaque programme, les indicateurs sont sous forme de variables factuelles captant les disparités de genre. Cependant, le renseignement de ces indicateurs n'est pas effectif en 2016 ; constituant ainsi une limite principale de notre analyse. Par contre, pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, celui-ci a mis en place, suite aux recommandations de la SNEEG, une matrice d'indicateurs sexospécifiques. Cependant, à l'heure actuelle, ceux-ci n'ont pas encore été renseignés. Ainsi, les seuls ministères disposant d'indicateurs sexospécifiques sont : le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Les indicateurs sexospécifiques du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale que sont le taux de mortalité maternelle, le taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié, la mortalité infantile, le taux de mortalité infanto-juvénile, la prévalence (en %) VIH dans la population générale ainsi que le taux (en %) d'achèvement des 4 CPN laissent présager une évolution positive de la situation de la femme sénégalaise au cours de l'année 2016. Au niveau du Ministère de la culture et de la communication l'intégration des femmes est bien prise en compte. En effet, l'analyse du profil de participation des femmes au sein du MCGCV dans le

management, parmi les cadres et personnel d'appui montre des taux respectifs de 33,3% ; 49,5% et 27,3%. Ce qui fait en moyenne une participation des femmes de 32,2% des femmes dans la gestion dudit Ministère.

Au niveau du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat le seul indicateur sexospécifiques est le nombre d'apprenants issus du cycle fondamental (par sexe, niveau et filière), inscrits dans le système de FPT.

### *Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget*

Dans cette partie on analyse selon le genre, l'offre de service public dans un premier temps et la demande de service public dans un second. L'analyse de l'offre de services dans ce ministère montre que les femmes sont moins bénéficiaires. Le tableau suivant fait apparaître que 62% des dépenses de fonctionnement dans chaque programme concernent les hommes, contre 38% allouées aux femmes.

#### *a. Analyse de l'offre de service public*

Le tableau ci-dessous donne pour chaque ministère la répartition du budget de fonctionnement de tous les programmes, entre les hommes et les femmes. La répartition du budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance selon le genre dans son programme enfance, illustrée dans le tableau ci-dessus, montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des femmes que des hommes. On note cependant que dans les dépenses de fonctionnement, l'écart reste relativement très petit : 51% du budget vont directement aux femmes pour chacun des programmes.

L'analyse du tableau révèle que pour la plupart de ces ministères, l'offre de service public est en faveur des hommes et le gap est largement élevé pour certains de ces ministères. Néanmoins, il faut souligner l'effort du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale contrairement au Ministère des sports pour lequel tous les programmes restent en faveur des femmes (75% du budget profitent aux hommes tandis que 25% seulement reviennent aux femmes).

Tableau 10 : Répartition du budget de fonctionnement selon le genre

| PROGRAMME                                                             | FONCTIONNEMENT           |              |             |             |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------|-------------|
|                                                                       | PART EN MILLIONS DE FCFA |              | PART EN %   |             |
|                                                                       | Homme                    | Femme        | Homme       | Femme       |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Enfance</b> | <b>413</b>               | <b>429</b>   | <b>49%</b>  | <b>51 %</b> |
| Développement de la pratique et des infrastructures sportives         | 1 842                    | 614          | 75 %        | 25 %        |
| Développement des ressources humaines et de la formation              | 108                      | 36           | 75 %        | 25 %        |
| Renforcement de la contribution économique du sport                   | 2 315                    | 772          | 75 %        | 25 %        |
| Gouvernance sportive moderne                                          | 1 250                    | 417          | 75 %        | 25 %        |
| <b>Ministère des Sports</b>                                           | <b>5 515</b>             | <b>1 839</b> | <b>75 %</b> | <b>25 %</b> |
| Santé de la mère du nouveau-né de l'enfant et de l'adolescent         | 178                      | 223          | 44 %        | 56 %        |
| Prévention et prise en charge de la maladie                           | 5 307                    | 6 666        | 44 %        | 56 %        |

| PROGRAMME                                                                                     | FONCTIONNEMENT           |               |             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                                                               | PART EN MILLIONS DE FCFA |               | PART EN %   |             |
|                                                                                               | Homme                    | Femme         | Homme       | Femme       |
| Renforcement du système de santé                                                              | 34 587                   | 42 563        | 45 %        | 55 %        |
| Gouvernance sanitaire                                                                         | 518                      | 637           | 45 %        | 55 %        |
| Appui aux groupes vulnérables                                                                 | 152                      | 191           | 44 %        | 56 %        |
| <b>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</b>                                           | <b>40 742</b>            | <b>50 280</b> | <b>45 %</b> | <b>55 %</b> |
| Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres                                    | 3115                     | 1915          | 62 %        | 38 %        |
| Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées                                | 2 030                    | 1 248         | 62 %        | 38 %        |
| Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques | 708                      | 436           | 62 %        | 38 %        |
| Pilotage, Gestion et coordination administrative                                              | 1731                     | 1064          | 62 %        | 38 %        |
| <b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</b>                               | <b>7 584</b>             | <b>4 663</b>  | <b>62 %</b> | <b>38 %</b> |
| Enseignement universitaire                                                                    | 30057                    | 4973          | 86 %        | 14 %        |
| Œuvres sociales et universitaires                                                             | 34 618                   | 22 602        | 61 %        | 40 %        |
| Administration générale, pilotage et soutien des services                                     | 508 749                  | 169           | 75 %        | 25 %        |
| Recherche et innovation                                                                       | 1342                     | 221           | 86 %        | 14 %        |
| <b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>                               | <b>574 766</b>           | <b>27 965</b> | <b>95 %</b> | <b>5 %</b>  |
| <b>Total Axe</b>                                                                              | <b>629 020</b>           | <b>85 176</b> | <b>88 %</b> | <b>12 %</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères

L'analyse de la sensibilité genre du budget 2016 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (Document de Programmation pluriannuel des dépenses) montre, pour ce qui est du fonctionnement, que la plus grande part est dédiée aux femmes, tous programmes confondus. Une telle situation étant expliquée par le poids relativement grand de ces dernières dans les ressources humaines. En effet, en termes d'effectifs, les postes et métiers prépondérants au sein du Ministère, sont ceux sur lesquels les femmes sont particulièrement spécialisées au Sénégal (infirmiers, sages-femmes, matrones, etc.). Il faut, dans ce cadre, noter que, l'audit institutionnel genre du MSAS a conclu que, malgré cette dominance des emplois féminins au sein du Ministère, les postes de responsabilités sont majoritairement occupées par les hommes.

L'analyse de l'offre de services dans le ministère de l'Environnement et du Développement Durable montre que les femmes sont moins bénéficiaires. Le tableau ci-dessus fait apparaître que 62% des dépenses de fonctionnement dans chaque programme concernent les hommes, contre 38% allouées aux femmes. Ce constat renseigne sur les inégalités en matière d'intégration des femmes dans les services publics de l'environnement et de développement durable. Ceci est observé dans tous les programmes spécifiques, mais également dans les comités de Pilotage, Gestion et Coordination administrative.

Pour ce qui est de l'offre de Service publique du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, il apparaît que pour l'ensemble des programmes, le budget de fonctionnement est de loin, plus sensible aux hommes. Les écarts se creusent encore plus pour les programmes

«enseignement universitaire» et «recherche et innovations». Ces disparités à ces niveaux s'expliquent par la faible part des femmes dans les ressources humaines hautement qualifiées en général. En effet c'est ce type de ressources qui sont spécifiquement présentes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La sensibilité genre du budget 2016 du Ministère de la Culture et de Communication n'a pas été faite parce que le DPDD du Ministère de l'année sous revue ne dispose pas d'une budgétisation programme qui l'outil nécessaire pour une ventilation sexospécifiques de la demande et de l'offre du secteur de la Santé et de l'Action sociale.

#### *b. Analyse de la demande de service public*

Le tableau ci-dessous donne pour chaque ministère la répartition du budget d'investissement de tous les programmes, entre les hommes et les femmes. Et contrairement au fonctionnement, l'investissement au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance profite plus à la gente masculine. En effet, concernant le programme sur l'enfance entrant dans l'axe 2 du PSE, les garçons en profitent plus vu l'importance de leur poids numérique vis-à-vis de leurs camarades de sexe féminin.

**Tableau 11 : Répartition du budget d'investissement selon le genre**

| PROGRAMME                                                                                     | INVESTISSEMENT           |              |             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------|-------------|
|                                                                                               | PART EN MILLIONS DE FCFA |              | PART EN %   |             |
|                                                                                               | Homme                    | Femme        | Homme       | Femme       |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Enfance</b>                         | <b>952</b>               | <b>898</b>   | <b>51 %</b> | <b>49 %</b> |
| Développement de la pratique et des infrastructures sportives                                 | 1 189                    | 1 296        | 48 %        | 52 %        |
| Développement des ressources humaines et de la formation                                      | ---                      | ---          | ---         | ---         |
| Renforcement de la contribution économique du sport                                           | ---                      | ---          | ---         | ---         |
| Gouvernance sportive moderne                                                                  | 37                       | 41           | 48 %        | 52 %        |
| <b>Ministère des Sports</b>                                                                   | <b>1 226</b>             | <b>1 337</b> | <b>48 %</b> | <b>52 %</b> |
| Santé de la mère du nouveau-né de l'enfant et de l'adolescent                                 | 350                      | 896          | 28 %        | 72 %        |
| Prévention et prise en charge de la maladie                                                   | 4 162                    | 4 180        | 50 %        | 50 %        |
| Renforcement du système de santé                                                              | 9 260                    | 11 396       | 45 %        | 55 %        |
| Gouvernance sanitaire                                                                         | 138                      | 171          | 45 %        | 55 %        |
| Appui aux groupes vulnérables                                                                 | 616                      | 591          | 51 %        | 49 %        |
| <b>Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</b>                                           | <b>14526</b>             | <b>17234</b> | <b>46 %</b> | <b>54 %</b> |
| Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres                                    | 2 379                    | 2 389        | 50 %        | 50 %        |
| Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées                                | 145                      | 151          | 49 %        | 51 %        |
| Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques | 777                      | 781          | 50 %        | 50 %        |

|                                                                 |               |               |             |             |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Pilotage, Gestion et coordination administrative                | 1 746         | 1 074         | 62 %        | 38 %        |
| <b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</b> | <b>5 047</b>  | <b>4 395</b>  | <b>53 %</b> | <b>47 %</b> |
| Enseignement universitaire                                      | 11 426        | 7 460         | 61 %        | 40 %        |
| Œuvres sociales et universitaires                               | 1 470         | 960           | 61 %        | 40 %        |
| Administration générale, pilotage et soutien des services       | 189           | 63            | 75 %        | 25 %        |
| Recherche et innovation                                         | 619           | 102           | 86 %        | 14 %        |
| <b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b> | <b>13 704</b> | <b>8 585</b>  | <b>61 %</b> | <b>39 %</b> |
| <b>Total Axe</b>                                                | <b>35 455</b> | <b>32 449</b> | <b>52 %</b> | <b>48 %</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères

Analysant le tableau ci-dessus, on peut au prime abord remarquer que la différence entre demande de service des hommes et des femmes est moindre que l'offre de service dans les ministères. En effet si des efforts doivent être faits, c'est au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où la demande est plus favorable en faveur des hommes et cela pourrait s'expliquer par la présence moins faible des femmes dans les études poussées pour des raisons de socialisation.

Parmi les quatre programmes du Ministère des sports, deux seulement ont un budget d'investissement. Il s'agit du Programme Développement de la pratique et des infrastructures sportives et du Programme Gouvernance sportive moderne. Pour ce qui est du premier les investissements visant les hommes sont estimés à 1 189 278 714 FCFA contre 1 295 663 032 FCFA pour les femmes tandis qu'au second programme 37 460 108 FCFA sont destinés aux hommes contre 40 811 019 FCFA aux femmes. En conclusion, pour ces deux programmes, la part destinée aux femmes est beaucoup plus représentative et représente 52 %.

Pour ce qui est des investissements, il apparaît que les programmes « Prévention et prise en charge de la maladie » visent équitablement les hommes et les femmes sénégalais. Par contre, les autres programmes inscrits au budget du MSAS en 2016 sont de loin plus sensibles aux femmes. En ce qui concerne la demande de l'Environnement et du Développement Durable, l'analyse sensible du genre informe à une quelque égalité des sexes dans la population cible, tout au moins dans les programmes spécifiques. Seul dans le programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative, une part faible de l'investissement (38 %) est destinée aux femmes. Dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, ainsi que la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques, les femmes en profitent autant que les hommes. Dans la conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, les femmes sont même plus bénéficiaires que les hommes. Elles profitent de 51% du total investi contre 49% pour les hommes.

La demande de service publique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la sensibilité du budget d'investissement est également en faveur des hommes. Ce qui s'explique par les faibles accès des filles sénégalaises à l'enseignement supérieur et à la recherche. La situation est encore plus défavorable aux femmes pour le Programme «recherche et innovation», dans la mesure où les femmes très faiblement présentes dans ces segments.

### *Acquis et perspectives sectorielles en matière de prise en compte du Genre*

La cellule genre du Ministère des Sports du Sénégal a été mise en place, le 15 novembre 2011. En effet la création de la cellule de travail sur le genre la CONFEJES traduit en action les orientations de la politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal. Le Ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de vie a le mandat de coordonner les résultats des travaux de l'ensemble des cellules sur le genre qui verront le jour dans chacun des ministères. Les recommandations pourront ensuite être soumises au Conseil des Ministres. Cette initiative s'inscrit dans les orientations visées par la CONFEJES en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans cet esprit général que le GTCF milite en vue de la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et sports. L'initiative du Sénégal permettra le renforcement des cadres féminins du ministère et pourra mener à l'amélioration des conditions d'entraînement des sportives de haut niveau.

De grandes actions au sein du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, mesures et programmes ont été initiés en faveur des femmes et de l'égalité de genre avec notamment l'institution des bourses de sécurité familiale, la gratuité des soins de césarienne, l'allègement des conditions de prise en charge en matière de Santé de la Reproduction, le système des « Badjènu Gox », la mise à disposition des cartes d'égalité des chances et la Couverture Maladie Universelle. Par ailleurs, des programmes spécifiques tels que le Programme de nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux ont permis de lutter activement contre l'exclusion des femmes et de renforcer leur autonomisation en ce qui concerne l'accès aux services de santé de base. De plus, en collaboration avec UNICEF, le MSAS a également mis en œuvre un certain nombre de mesures et d'activités en direction des femmes et/ou pour l'égalité des genres. Quant au volet institutionnalisation du genre, un audit participatif genre a été mené au niveau du MSAS, en 2015. Il a fait ressortir un certain nombre de résultats plus ou moins mitigés. Les femmes constituent la majorité du personnel du secteur (toutes catégories confondues). Elles sont au nombre de 11243 contre 8972 hommes, soit un pourcentage de 56% de l'effectif total. Ceci s'explique par la répartition du personnel spécifique à certaines catégories où les femmes sont lourdement majoritaires (accoucheuses traditionnelles, sages-femmes, infirmières auxiliaires ...). Mais, toujours d'après les conclusions de cet audit, les postes de responsabilités sont majoritairement occupés par les hommes à l'échelle centrale, intermédiaire et périphérique.

Durant l'année 2016, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable à travers ses projets et programmes, a réalisé un certain nombre d'activité relative à la dimension Genre sur le plan institutionnel, en matière de renforcement des capacités des femmes, de l'implication des femmes dans la gestion durable des terres, de la promotion des emplois verts pour les femmes, de la promotion des filières et emplois verts, de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, de l'autonomisation des femmes, et de la récupération des sachets plastiques par les femmes

Malgré les disparités notoires sur l'ensemble des segments de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'importants efforts ont été consentis en 2015 pour développer l'enseignement supérieur et la recherche à travers la mise en œuvre des axes tels que le renforcement des capacités d'accueil des universités publiques existantes et la politique de discrimination positive des femmes. Il en est de même pour la promotion du personnel féminin dans les différentes directions placées sous sa tutelle du MESR.

Pour ce qui est du Ministère de la Culture et de la Communication le recul est dû aux nombreuses modifications statutaires effectuées au sein même du Ministère, qui est passé de MCGCV au Ministère de la culture et de la communication en 2014. Néanmoins le Ministère est aujourd'hui rattaché au secteur de la Communication qui a connu des avancées dans la prise en compte et l'intégration du principe égalité des chances dans ses politiques prioritaires.

### Principales contraintes sectorielles en matière de prise en compte du Genre

Les contraintes du Ministère des sports commencent à se faire sentir par la non production de données désagrégées par sexe (SEEG 2010) et/ou d'indicateurs par sexe. L'intégration du genre dans les systèmes d'information des ministères est tributaire de l'existence de données désagrégées par sexe mais aussi d'indicateurs de résultats liés au genre. D'où le Ministère ne dispose pas de système d'information autant moins un système qui intègre le genre.

Au niveau du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, une analyse des principales contraintes dans le secteur en matière de genre, laisse apparaître au premier plan, la faible couverture en soins obstétricaux néonataux d'urgence, l'insuffisance dans la prise en charge des urgences, l'insuffisance de l'utilisation du partogramme dans la surveillance de l'accouchement qui constituent les principales contraintes à la baisse de la mortalité infantile. On peut également noter le faible accès aux services en zone rurale du fait de l'enclavement et du déficit en moyen de communication et l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre des actions d'institutionnalisation du genre, du personnel spécialisé ou renforcé sur les problématiques de genre.

Par ailleurs, la question de la communication et d'information permanente sur le genre doit être au cœur des interventions du MESR. En effet, les autorités devraient être mieux sensibilisées sur la question. Beaucoup de responsables ignorent ce que c'est réellement le genre en le confondant aux affaires de femmes dans un secteur aussi stratégique qu'est l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. D'où la pertinence d'élaborer un plan de renforcement de capacité en genre suivant les profils du personnel du Ministère.

Enfin au niveau du Ministère de la Culture et de la Communication le retard en ce qui concerne la production de données désagrégées sur le genre, l'intégration du genre dans les objectifs, et l'absence de mécanisme institutionnel genre constituent les principales contraintes de ce Ministère.

### Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

#### Résumé des résultats de l'Axe 3

L'axe 3<sup>15</sup> apparaît comme le macro-secteur qui présente le moins de disparités de genre (62 % du budget alloué aux hommes, contre 38 % pour les femmes). Le recul des inégalités à ce niveau pourrait s'expliquer par le caractère non sexospécifiques des interventions en matière de Gouvernance, de paix ou de sécurité. Malgré ce caractère des Ministères inscrits dans l'axe 3, le budget de fonctionnement présent un déséquilibre assez prononcé (74 % en faveur des hommes et 26 % pour les femmes). Ce résultat est tiré vers le bas par les contreperformances au niveau du Ministère de la justice et celles du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (seulement 17 % pour les femmes).

Tableau 12 : Synthèse Axe 1- budgets de fonctionnement et d'investissement

| Structure      | Part en Millions de FCFA |        |              | Part en % |       |              |
|----------------|--------------------------|--------|--------------|-----------|-------|--------------|
|                | Homme                    | Femme  | Total budget | Homme     | Femme | Total budget |
| Fonctionnement | 72 859                   | 25 005 | 97 864       | 74 %      | 26 %  | 63 %         |
| Investissement | 23 547                   | 33 611 | 57 158       | 41 %      | 59 %  | 37 %         |
| Total          | 96 406                   | 58 616 | 155 022      | 62 %      | 38 %  | 100 %        |

<sup>15</sup> Pour rappel, l'analyse globale ne concerne que les 4 Ministères qui ont contribué à la RAC Genre 2016 (voir tableau 2).

Par ailleurs, pour ce qui est de l'investissement (37% du budget), les femmes sont plus privilégiées (59%), avec performance remarquable pour le Programme du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance inscrit dans cet axe et un résultat en matière d'égalité des genres relativement faible pour le Ministère de la Justice.

L'axe 3 du PSE concerne la Gouvernance, les Institutions, la Paix et la Sécurité. Dans la prise en compte du genre dans les politiques, une dizaine de ministères a été ciblée afin d'atteindre les objectifs fixés dans cet axe. Ils s'agissent entre autres des forces armées, de la justice, de l'intérieur, etc. ainsi que le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance dans son sous-secteur genre, femme et famille.

### *Analyse des indicateurs sexospécifiques*

La revue à mi-parcours de la mise en œuvre du SNEEG 2010-2013, fait ressortir qu'une bonne prise en compte du genre est observée au Ministère des Affaires Etrangères. Néanmoins les indicateurs concernant ce volet ne sont pas disponibles pour l'analyse.

Au Ministère de la justice, les femmes occupent des fonctions importantes au sein des dites juridictions. A titre d'exemple, le tribunal hors classe de Dakar, le tribunal du travail hors classe de Dakar et le tribunal départemental hors classe de Dakar qui sont les juridictions les plus importantes du pays sont dirigées par des femmes. De même sur quatre (04) chambres de la Cours Suprême, les deux sont dirigées par des femmes d'où le respect du principe de la parité homme-femme.

Les indicateurs sexospécifiques sont au nombre de 30 dans le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance : 9 indicateurs pour le programme Femme et Famille, 6 pour le programme Enfance, 7 pour suivre la Microfinance et l'Entreprenariat féminin et enfin 8 indicateurs relatifs au Soutien des politiques du secteur. Pour chaque indicateur, la valeur cible de 2016 a été définie, mais la valeur effective reste indisponible en cette date. Pour certains indicateurs, la cible est déjà atteinte depuis 2015. Il s'agit notamment du Taux d'exécution des recommandations issues des rapports d'évaluation technique et financière, du Taux d'exécution du budget d'investissement et du Nombre de référentiels de gestion administrative et financière élaborés et mis en œuvre. Pour d'autres indicateurs, la valeur était très proche.

### *Niveau d'intégration du genre : Analyse de la sensibilité genre du budget*

#### *a. Analyse de l'offre de service public*

Il est maintenant établi que les données désagrégées par sexe constituent une condition de base pour l'intégration du genre dans les programmes. A partir d'elles on pourra mieux cerner les disparités. Au ministère des Affaires Etrangères, les hommes ont une part importante dans le fonctionnement des programmes du ministère (83%). Ceci s'explique par la faible proportion des femmes au sein de ce ministère. L'accent n'est surtout pas mis sur la gente féminine pour les programmes du Ministère de la Justice. Les problèmes d'équité ne sont pas intégrés, conformément à la volonté politique du Gouvernement sénégalais de réformer et de moderniser la justice afin de la rendre apte à remplir sa fonction essentielle de régulateur social et économique. La part du fonctionnement pour les femmes ne représente que 17% des dépenses de chaque programme.

La répartition du budget selon le genre au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance, illustrée dans le tableau suivant, montre que les bénéficiaires sont beaucoup plus des femmes que des hommes. On note cependant que dans les dépenses de fonctionnement, l'écart reste relativement très petit : 51% du budget vont directement aux femmes pour chacun des programmes. Il faut reconnaître que les actions visant la promotion du genre, la lutte contre les violences basées sur le genre et la protection des couches vulnérables occupent une place

de choix dans les initiatives budgétaires du Ministère. Les dépenses allouées à la promotion du genre figurent en bonne place, et plus de la moitié de ces dépenses sont consacrées à l'institutionnalisation du genre dans les Ministères techniques. Il faut souligner que c'est le ministère ou l'approche genre est prise en compte dans le budget en raison du rôle que le secteur dans la promotion du genre au genre.

En 2016 la part des dépenses publiques du Ministère du Gouvernance Local dans le budget de l'Etat a connu une hausse de 21.86 % par rapport à l'année précédente, soit 69.103 milliards. Cependant malgré l'existence d'une cellule genre démunie au sein du département, les initiatives budgétaires sexospécifiques sont encore faibles. L'approche genre n'est pas encore intégrée dans les directives générales du budget. En effet, pour les deux premiers programmes du Ministère, le budget du fonctionnement est plus allé vers les hommes que les femmes (59% et 41% respectivement) ; par contre le fonctionnement pour les deux derniers programmes montre une répartition quasi-équitable (52% pour les hommes contre 48% pour les femmes).

A notre niveau, aucune information sur le budget de fonctionnement du secteur n'est disponible en 2016 au sein du Ministère du Travail. Cela constitue une limite principale de l'analyse de l'offre de services publics. En somme, pour l'Axe 3 du Plan Sénégal Emergent, la part du budget de fonctionnement selon le sexe est quasi-équitable. Ce constat reste similaire à celui fait dans recensement.

**Tableau 13 : Dépenses publiques de fonctionnement selon le genre**

| PROGRAMME                                                                              | FONCTIONNEMENT           |              |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------|-------------|
|                                                                                        | PART EN MILLIONS DE FCFA |              | PART EN %   |             |
|                                                                                        | Homme                    | Femme        | Homme       | Femme       |
| Programme 1 : Justice Judiciaire                                                       | 10 243                   | 2 141        | 83 %        | 17 %        |
| Programme 2 : Accès au droit et à la Justice                                           | 62                       | 13           | 83 %        | 17 %        |
| Programme 3 : Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale | 8 577                    | 1 793        | 83 %        | 17 %        |
| Programme 4 : Pilotage, Coordination, et Soutien aux Services                          | 1 715                    | 359          | 83 %        | 17 %        |
| <b>Ministère de la Justice</b>                                                         | <b>20 597</b>            | <b>4 306</b> | <b>83 %</b> | <b>17 %</b> |
| Programme 1 : Soutien aux politiques du Ministère                                      | 4 968                    | 1 039        | 83 %        | 17 %        |
| Programme 2 : Renforcement de la Coopération bilatérale et multilatérale               | 24 875                   | 5 200        | 83 %        | 17 %        |
| Programme 3 : Promotion de la Diplomatie économique                                    | 350                      | 73           | 83 %        | 17 %        |
| Programme 4 : Protection et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur                    | 225                      | 47           | 83 %        | 17 %        |
| Programme 5: Gestion des Affaires consulaires                                          | 8 071                    | 1 687        | 83 %        | 17 %        |
| <b>Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur</b>              | <b>38 489</b>            | <b>8 046</b> | <b>83 %</b> | <b>17 %</b> |
| Programme 1 : Pilotage, Gestion Et Coordination Administrative                         | 274                      | 191          | 59 %        | 41 %        |
| Programme 2 : Cohérence Territoriale                                                   | 217                      | 151          | 59 %        | 41 %        |
| Programme 3 : Cohérence Territoriale                                                   | 925                      | 854          | 52 %        | 48 %        |

| PROGRAMME                                                                                    | FONCTIONNEMENT           |               |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                                                              | PART EN MILLIONS DE FCFA |               | PART EN %   |             |
|                                                                                              | Homme                    | Femme         | Homme       | Femme       |
| Programme 4 : Financement Du Développement Local                                             | 11 915                   | 10 998        | 52 %        | 48 %        |
| <b>Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire</b> | <b>13 331</b>            | <b>12 194</b> | <b>52 %</b> | <b>48 %</b> |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Genre, Femme et famille</b>        | <b>442</b>               | <b>459</b>    | <b>49 %</b> | <b>51 %</b> |
| <b>Total Axe</b>                                                                             | <b>72 859</b>            | <b>25 005</b> | <b>74 %</b> | <b>26 %</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères de l'Axe 3

#### *b. Analyse de la demande de service public*

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, il apparaît pour le Ministère des affaires étrangères, que la demande de service public cible équitablement les hommes et femmes sénégalaises, excepté pour le Programme «Assistance et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur». Cette disparité au niveau de ce programme s'explique par le nombre plus important d'hommes sénégalais migrants internationaux.

En matière d'investissements, toute la nation sénégalaise est ciblée par les programmes sociale et Accès au droit et à la Justice. Dès lors, les femmes profitent autant que les hommes de ces dépenses. Cependant, elles restent moins favorisées quant au programme Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale, ainsi le programme Pilotage, Coordination et Soutien aux services. Les femmes ne bénéficient que de 17 % des investissements alloués à ces deux programmes.

L'investissement, profite grandement aux femmes. Sur les programmes Femme et famille, Microfinance et Soutien aux politiques du secteur, seules les femmes sont ciblées en termes d'investissement. Concernant le programme sur l'enfance, les garçons en profitent plus vu l'importance de leur poids numérique vis-à-vis de leurs camarades de sexe féminin.

Sur les quatre grands programmes, seuls la Gouvernance Territoriale et le Financement Du Développement Local qui profitent à toute la population en termes d'investissement voient une répartition équitable des dépenses d'investissement entre les hommes et les femmes. Mais, vu la légère dominance des hommes dans les instances de décision territoriales et locales, la part du budget alloué au fonctionnement du secteur leur est plus profitable. Les programmes Pilotage, Gestion et Coordination Administrative, et Cohérence Territoriale sont quant à eux beaucoup plus en faveur des hommes qui encombrent 59 % du budget de fonctionnement comme de l'investissement dans ces deux programmes.

La part des investissements des programmes du ministère du Travail qui revient aux hommes est largement supérieure à celle des femmes qui n'en profite qu'à hauteur de 41 % pour le Programme Travail décent et protection sociale soit un montant de 87 457 860 FCFA (contre 123 542 140 FCFA pour les hommes) et 47 % pour le Programme Relations avec les institutions soit un montant de 114 817 792 FCFA (contre 130 182 208 FCFA pour les hommes).

A total, pour les investissements, les dépenses font plus vers les hommes (56 %) que les femmes (44 %). C'est le Ministère de la Justice qui tire plus cette proportion vers haut au niveau des hommes. Celui de la femme agit dans le sens inverse.

Tableau 14 : Dépenses publiques de d'investissement selon le genre

| PROGRAMME                                                                                                                  | INVESTISSEMENT           |               |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                                                                                            | PART EN MILLIONS DE FCFA |               | PART EN %   |             |
|                                                                                                                            | Homme                    | Femme         | Homme       | Femme       |
| Justice Judiciaire                                                                                                         | 860                      | 863           | 50 %        | 50 %        |
| Accès au droit et à la Justice                                                                                             | 390                      | 392           | 50 %        | 50 %        |
| Administration Pénitentiaire, Education Surveillée et Protection Sociale                                                   | 438                      | 92            | 83 %        | 17 %        |
| Pilotage, Coordination, et Soutien aux Services                                                                            | 1 954                    | 408           | 83 %        | 17 %        |
| <b>Ministère de la Justice</b>                                                                                             | <b>3 642</b>             | <b>1 755</b>  | <b>67 %</b> | <b>33 %</b> |
| Soutien aux politiques du Ministère                                                                                        | 113                      | 113           | 50 %        | 50 %        |
| Renforcement de la Coopération bilatérale et multilatérale                                                                 | 617                      | 620           | 50 %        | 50 %        |
| Promotion de la Diplomatie économique                                                                                      | ---                      | ---           | ---         | ---         |
| Protection et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur                                                                      | 3                        | 1             | 63 %        | 37 %        |
| Gestion des Affaires consulaires                                                                                           | 252                      | 254           | 50 %        | 50 %        |
| <b>Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur</b>                                                  | <b>985</b>               | <b>988</b>    | <b>50 %</b> | <b>50 %</b> |
| Pilotage, Gestion Et Coordination Administrative                                                                           | 589                      | 411           | 59 %        | 41 %        |
| Cohérence Territoriale                                                                                                     | 2 177                    | 1 519         | 59 %        | 41 %        |
| Cohérence Territoriale                                                                                                     | 2 202                    | 2 211         | 50 %        | 50 %        |
| Financement Du Développement Local                                                                                         | 12 747                   | 12 803        | 50 %        | 50 %        |
| <b>Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire</b>                               | <b>17 715</b>            | <b>16 944</b> | <b>51 %</b> | <b>49 %</b> |
| Travail décent et protection sociale                                                                                       | 123                      | 87            | 59 %        | 41 %        |
| Relations avec les institutions                                                                                            | 130                      | 114           | 53 %        | 47 %        |
| Gouvernance du secteur                                                                                                     | ---                      | ---           | ---         | ---         |
| <b>Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions</b> | <b>253</b>               | <b>202</b>    | <b>56 %</b> | <b>44 %</b> |
| Femme et famille                                                                                                           | ---                      | 6 364         | ---         | 100 %       |
| Enfance                                                                                                                    | 952                      | 898           | 51 %        | 49 %        |
| Microfinance                                                                                                               | ---                      | 6 460         | ---         | 100 %       |
| Soutien aux politiques du secteur                                                                                          | ---                      | ---           | ---         | ---         |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance : Genre, Femme et famille</b>                                      | <b>952</b>               | <b>13 722</b> | <b>6 %</b>  | <b>94 %</b> |
| <b>Total Axe</b>                                                                                                           | <b>23 547</b>            | <b>33 611</b> | <b>41 %</b> | <b>59 %</b> |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD des Ministères de l'Axe 3

## 4.2. L'approche par les comptes nationaux de transfert: Une application au cas Cameroun

### 4.2.1. Le déficit du cycle de vie économique

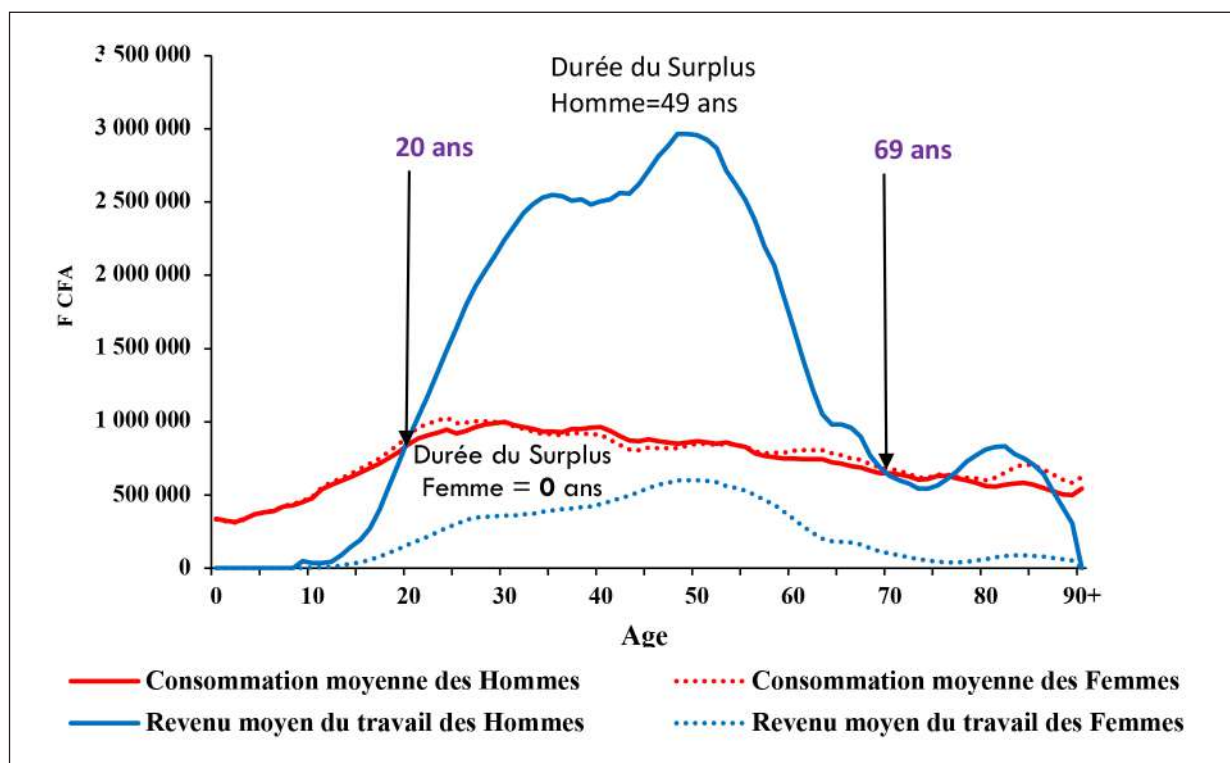
Le déficit du cycle de vie pour un groupe d'âge donné est défini comme la différence entre la consommation et le revenu du travail. En mesurant l'écart entre le revenu généré par le travail et la consommation, il appréhende la demande sociale.

La prise en compte du genre dans l'analyse de déficit du cycle de vie permet de dégager les disparités entre les hommes et les femmes en termes de consommation et de revenu du travail par groupe d'âges de la population. Il s'agit d'un outil important qui permet de renseigner des indicateurs sexospécifiques contribuant à l'atteinte des objectifs du développement durable notamment la question de l'autonomisation économique des femmes, la demande sociale etc.

### 4.2.2. Le déficit du cycle de vie économique et autonomisation économique de la femme au Cameroun

L'analyse selon le sexe du déficit de cycle de vie au Cameroun révèle de grandes disparités matière de déficit de cycle de vie. En effet, pour l'année 2019, bien que les femmes génèrent des revenus, leur consommation reste supérieure à leur production sur tout le cycle de vie. Pour les hommes par contre, la production surpasse la consommation pour les personnes âgées de 20 à 70 ans.

Graphique 1 : Cycle de vie économique selon le sexe, 2019



Source : CREG, 2023

Tableau 15 : Agrégat des comptes nationaux ventilés par sexe

| INDICATEURS                         | 2019      |       |
|-------------------------------------|-----------|-------|
|                                     | HOMME     | FEMME |
| Consommation agrégée (mds FCFA)     | 4804      | 5072  |
| Part dans la consommation globale   | 49 %      | 51 %  |
| Revenu du travail agrégé (mds FCFA) | 2699      | 507   |
| Part dans le revenu du travail      | 85 %      | 15 %  |
| Déficit du cycle de vie (mds FCFA)  | 2106      | 4565  |
| Part dans le déficit national       | 32 %      | 68 %  |
| Tranche d'âge générant un surplus   | 20-69 ans | -     |
| Durée de cumul du surplus           | 49 ans    | 0 an  |

Source : CREG, 2023

### 4.2.3. L'analyse sexospécifique des Comptes Nationaux de transferts de temps : Une application au Cas de la Guinée

Parmi les nombreuses questions qui cristallisent le débat sur les inégalités de genre, la problématique des inégalités entre les sexes dans le travail de soins non rémunérés et le travail domestique est apparu au cours de ces dernières années comme l'une des plus importantes et surtout la plus difficile à adresser parce que liée aux stéréotypes relatifs aux rôles sociaux de genre et aux normes familiales, communautaires et sociétales.

#### Encadré 5 : Soins non rémunérés et travail domestique

Les soins non rémunérés et le travail domestique désignent le travail non marchand et non rémunéré effectué dans les ménages (par les femmes principalement, mais aussi, à des degrés divers, par les filles, les hommes et les garçons), qui comprend à la fois les soins directs (aux personnes) et les soins indirects (tels que la cuisine, le nettoyage, la corvée d'eau et de combustible, etc. Ces activités sont reconnues comme du travail, mais ne sont généralement pas incluses dans le système de comptabilité nationale ou - dans le cas d'activités telles que la corvée d'eau/combustible sont théoriquement incluses mais souvent mal documentées ou comptabilisées (Folbre, 2018[1]). Comme le souligne la cible 5.4 des objectifs de développement durable, les investissements dans la protection sociale, la fourniture de services publics et les infrastructures, ainsi que la promotion du partage des responsabilités au sein du ménage, peuvent réduire et redistribuer ces tâches, en réduisant, par exemple, le temps que les femmes consacrent à la collecte de l'eau ou en offrant des alternatives pour la garde des enfants. Dans ce rapport, l'expression «travail de soins non rémunéré» sera utilisée pour désigner les soins non rémunérés et le travail domestique.

Source : OCDE, 2019

Dans le monde, la participation des femmes à l'activité économique reste inférieure à celle des hommes. Les femmes s'occupent principalement du secteur informel et travail non rémunéré. Au cours des dernières années, les programmes d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leur niveau d'instruction des femmes et bien être des ménages, ont affecté l'organisation du travail domestique.

L'analyse sexospécifique des comptes nationaux de transfert de temps met en lumière la manière dont le temps domestique est utilisé pour la production, la consommation, comment il est transféré, et quelle est sa valeur monétaire. Enfin, le volume de la production prise en compte dans la comptabilité nationale est mis en exergue (exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, PIB).

### *La production et la consommation du temps de travail domestique selon le sexe*

La production et la consommation de temps domestique sont calculées à chaque âge en termes nombres d'heures par semaine pour un individu. Les profils sont dégagés et les déficits/surplus sont analysés pour mettre en exergue les variations selon les sexes. Les résultats de l'analyse montrent une forte variation de la production et de la consommation de temps domestique avec l'âge.

#### **Encadré 6 : Notions de production et de consommation du temps de travail domestique**

Rappelons que les **NTTA** sont une méthodologie permettant de quantifier et de valoriser le travail domestique non rémunéré que ce soit en termes de production ou de consommation.

La **production de temps de travail domestique** (ou la production domestique) est le temps qu'un individu consacre à faire une activité domestique non rémunérée (cuisine, vaisselle, lessive, entretien de la maison, ...)

La **consommation de temps domestique** est le fait d'utiliser ou de profiter d'un service ou d'un produit issu d'une production domestique. Le temps consommé dépend du temps mis pour réaliser le service et du nombre de personnes ayant bénéficié du service.

Par exemple, supposons dans un ménage qu'une personne consacre 02 heures pour faire la cuisine. Alors le temps produit par cette personne est de 02 heures (pour l'activité «Faire la cuisine»). Si ce repas qui a été préparé est ensuite consommé par 04 personnes du ménage, alors celles-ci ont consommé chacune 30 minutes du temps de cuisson (02h divisées par 4).

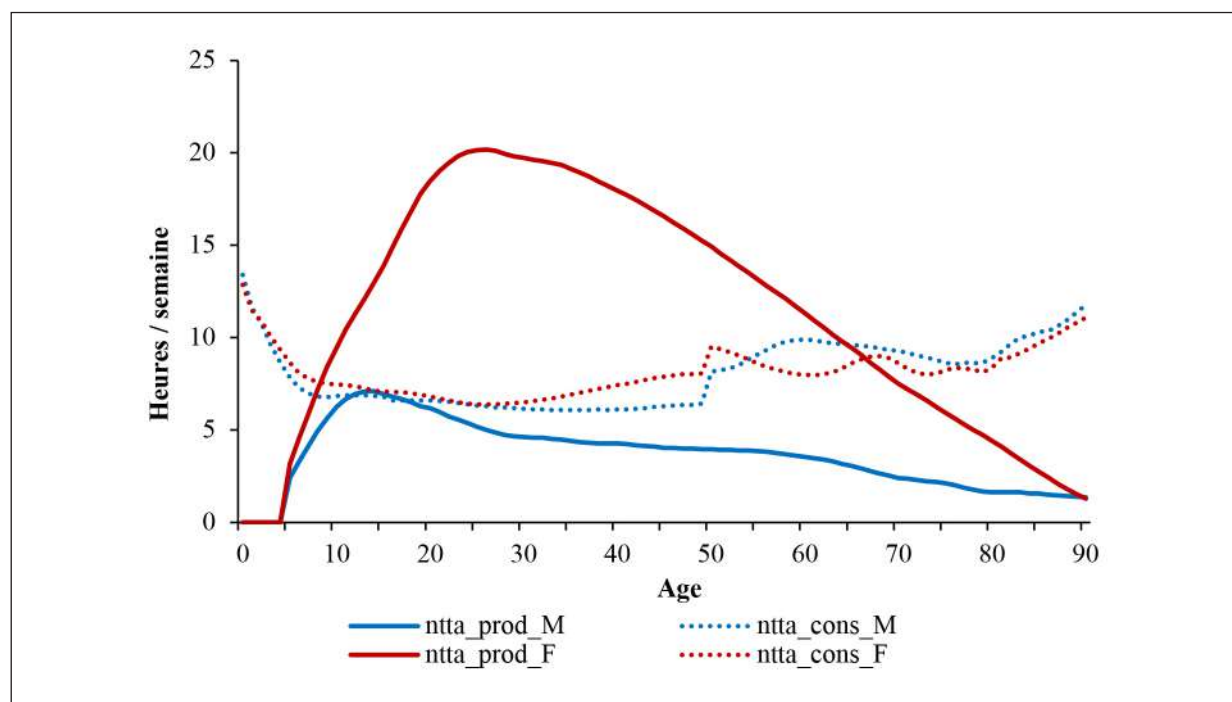
Les femmes sont plus impliquées dans les travaux domestiques que les hommes quel que soit l'âge. En effet, les hommes consacrent moins de 5 heures par semaine aux travaux domestiques dans toutes les générations sauf dans la tranche d'âge 5-25 ans tandis que, chez les femmes, le temps de production domestique est de plus de 5 heures par semaine, sauf chez les personnes âgées de 77 ans et plus, et chez les enfants de 5 ans. Par ailleurs, l'on se rend compte que le temps de production domestique varie selon l'âge. Dans la tranche d'âge 5-15 ans, le temps de la production croît chez les garçons et chez les filles. Dans la tranche 15-25 ans, le temps de production domestique continue de croître chez les femmes tandis qu'il diminue chez les hommes. Cette tranche d'âge correspond à l'âge d'entrée en union chez les femmes, ce qui les expose davantage aux travaux ménagers que les hommes. Dans la tranche d'âge 25 ans ou plus, le temps de production domestique baisse quel que soit le sexe. A cet âge, les femmes et les hommes sont des parents, et les travaux domestiques sont de plus en plus effectués par les autres membres du ménage.

La consommation de temps domestique décroît en fonction de l'âge, il est plus élevé chez les enfants de moins de 5 ans et chez les personnes âgées. Les tendances selon le sexe

montrent que le profil de consommation de temps domestique chez les hommes est similaire à celui des femmes quel que soit l'âge. L'on sait que la prise en charge des enfants et des personnes âgées consomme énormément de temps domestique.

Les résultats révèlent également que les temps de consommation domestique est supérieur à celui de la production domestique durant tout le cycle de vie chez les hommes. Or, c'est plutôt l'inverse qui se produit chez les femmes. Chez ces dernières, c'est le temps de production domestique qui est plutôt supérieur au temps de consommation domestique dans la tranche d'âge 10-65 ans. Donc, les femmes consacrent davantage de temps à la production domestique alors que c'est le contraire qui est observé chez les hommes.

**Graphique 2 : Production et consommation de temps domestique**



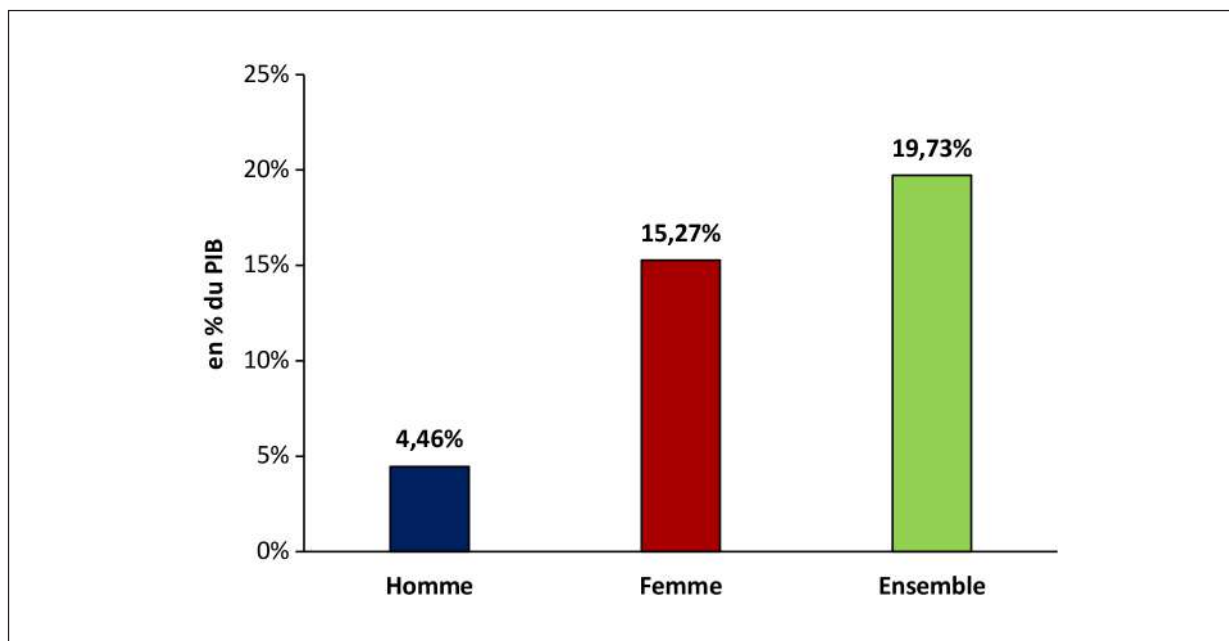
Source : CREG à partir des données de l'EHCVM 2018

### *Production domestique en pourcentage du PIB selon le sexe*

La production domestique non rémunérée (non prise en compte dans la comptabilité nationale) représente 20 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019. La part des femmes représente 15% du PIB contre 5 % du PIB pour les hommes. Cela confirme que les femmes sont les plus exposées à ces travaux domestiques (**Graphique 3**). Ainsi, les pesanteurs socioculturelles continuent d'affecter les travaux domestiques aux femmes. Elles soutiennent que l'implication des hommes dans ces types de travaux est socialement mal vue dans les communautés en Guinée. Ainsi, les différents usages de temps aux travaux domestiques non rémunérés entre les hommes et les femmes sont au cœur de la problématique de la participation de la femme au marché du travail autant que l'appréciation de sa productivité économique.

Par ailleurs, l'on se rend compte que les travaux domestiques sont dominés par les travaux ménagers (9,7 %) et le soin aux enfants et aux personnes âgées (5,1 %). Les femmes sont quatre fois plus impliquées dans ces travaux ménagers et le soin aux personnes que les hommes.

**Graphique 3: Valorisation de la production domestique en % du PIB**



Source : CREG à partir des données de l'EHCVM 2018

# CONCLUSION

Souvent ignoré ou très largement sous-estimée, l'analyse genre dans les politiques publiques s'inscrit désormais dans le cadre programmatique des stratégies de développement. Elle s'avère également être une condition préalable à la réalisation optimale du Dividende Démographique (DD) dans les pays où les perspectives de croissance démographique restent encore élevées avec des inégalités de sexes persistantes.

Ce manuel de genre est un guide destiné aux experts et techniciens des différents ministères sectoriels, aux parlementaires, aux organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la promotion de l'égalité de sexes. Il a pour objectif de présenter les différentes approches d'analyse du genre dans une perspective d'actions publiques.

# BIBLIOGRAPHIES

ONU (2013), National Transfer Accounts Manual: Measuring and Analysing the Generational Economy, ONU, New York, <https://doi.org/10.18356/42d43461-en>.

Human Development Report. (2022). Gender Inequality Index (GII): Human Development Reports. <http://hdr.undp.org/en/indicators/68606>

Elson D. (1999) Gender Budget Initiative  
[https://genderbudgeting.files.wordpress.com/2012/12/diane\\_elson\\_gb\\_initiative1999.pdf](https://genderbudgeting.files.wordpress.com/2012/12/diane_elson_gb_initiative1999.pdf)

Samuelson, P. A. (1954). The Pure Theory of Public Expenditure. The Review of Economics and Statistics, 36(4), 387–389. <https://doi.org/10.2307/1925895>

Folbre, Nancy, 'The Care Penalty and Gender Inequality', in Susan L. Averett, Laura M. Argys, and Saul D. Hoffman (eds), The Oxford Handbook of Women and the Economy, Oxford Handbooks (2018; online edn, Oxford Academic, 6 July 2017), <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190628963.013.24>

| Programme                                                                               | Fonctionnement           |              |            |            | Investissement           |              |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|------------|------------|--------------------------|--------------|------------|------------|
|                                                                                         | Part en Millions de FCFA |              | Part en %  |            | Part en Millions de FCFA |              | Part en %  |            |
|                                                                                         | Hom-<br>me               | Femme        | Hom-<br>me | Femme      | Homme                    | Femme        | Hom-<br>me | Femme      |
| <b>Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan</b>                                 |                          |              |            |            |                          |              |            |            |
| Promotion d'une économie plus solidaire, productive, compétitive et créatrice d'emplois | 538                      | 179          | 75%        | 25%        | 2 697                    | 2 709        | 50%        | 50%        |
| Appui au pilotage stratégique et à la coordination de la politique de développement     | 653                      | 218          | 75%        | 25%        | 1 964                    | 654          | 75%        | 25%        |
| Renforcement de la Programmation et du suivi de l'exécution budgétaire                  | 1 701                    | 567          | 75%        | 25%        | 2 156                    | 719          | 75%        | 25%        |
| Amélioration de la mobilisation des ressources                                          | 2 756                    | 919          | 75%        | 25%        | 3 809                    | 1 270        | 75%        | 25%        |
| Renforcement du contrôle des finances publiques et de la transparence                   | 276                      | 92           | 75%        | 25%        | 66                       | 22           | 75%        | 25%        |
| Amélioration de la gouvernance du MEFP                                                  | 874                      | 291          | 75%        | 25%        | 12 797                   | 4 265        | 75%        | 25%        |
| Prêts et Avances                                                                        | 3 565                    | 1 188        | 75%        | 25%        | 0                        | 0            | 0%         | 0%         |
| Fonds national de Retraite                                                              | 14 485                   | 4 828        | 75%        | 25%        | 0                        | 0            | 0%         | 0%         |
| <b>Total Ministère</b>                                                                  | <b>24 848</b>            | <b>8 282</b> | <b>75%</b> | <b>25%</b> | <b>23 489</b>            | <b>9 639</b> | <b>71%</b> | <b>29%</b> |

| Programme                                                                                         | Fonctionnement           |              |            |            | Investissement           |               |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|------------|------------|--------------------------|---------------|------------|------------|
|                                                                                                   | Part en Millions de FCFA |              | Part en %  |            | Part en Millions de FCFA |               | Part en %  |            |
|                                                                                                   | Homme                    | Femme        | Homme      | Femme      | Homme                    | Femme         | Homme      | Femme      |
| <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural</b>                                        |                          |              |            |            |                          |               |            |            |
| Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales     | 5672                     | 1186         | 83%        | 17%        | ---                      | ---           | ---        | ---        |
| Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles                | 2363                     | 494          | 83%        | 17%        | 62 116                   | 12 985        | 83%        | 17%        |
| Programme 3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation et Appui conseil | 5844                     | 1222         | 83%        | 17%        | 9 305                    | 7 109         | 57%        | 43%        |
| Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER                                     | 1162                     | 243          | 83%        | 17%        | ---                      | ---           | ---        | ---        |
| <b>Total Ministère</b>                                                                            | <b>15 041</b>            | <b>3 145</b> | <b>83%</b> | <b>17%</b> | <b>71 421</b>            | <b>20 094</b> | <b>78%</b> | <b>22%</b> |
| <b>Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables</b>                      |                          |              |            |            |                          |               |            |            |
| Accès à l'Électricité                                                                             | 538                      | 179          | 75%        | 25%        | 49 415                   | 53 835        | 48%        | 52%        |
| Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et en combustibles domestiques                | 41                       | 14           | 75%        | 25%        | 718                      | 782           | 48%        | 52%        |
| Programme de soutien                                                                              | 2 628                    | 876          | 75%        | 25%        | ---                      | ---           | ---        | ---        |
| <b>Total Ministère</b>                                                                            | <b>3 207</b>             | <b>1 069</b> | <b>75%</b> | <b>25%</b> | <b>4 376</b>             | <b>8 677</b>  | <b>34%</b> | <b>66%</b> |

| Programme                                                                                                            | Fonctionnement           |            |            |            | Investissement           |              |            |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------|------------|------------|--------------------------|--------------|------------|------------|
|                                                                                                                      | Part en Millions de FCFA |            | Part en %  |            | Part en Millions de FCFA |              | Part en %  |            |
|                                                                                                                      | Homme                    | Femme      | Homme      | Femme      | Homme                    | Femme        | Homme      | Femme      |
| <b>Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME</b> |                          |            |            |            |                          |              |            |            |
| Développement du marché intérieur et de la consommation                                                              | 1 160                    | 387        | 75%        | 25%        | 277                      | 278          | 50%        | 50%        |
| Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international                                              | 439                      | 146        | 75%        | 25%        | 0,5                      | 1            | 33%        | 67%        |
| Promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI                                                 | 455                      | 152        | 75%        | 25%        | 2 407                    | 4 221        | 36%        | 64%        |
| Promotion et valorisation des produits locaux                                                                        | 76                       | 25         | 75%        | 25%        | 40                       | 40           | 50%        | 50%        |
| Pilotage et soutien aux politiques du ministère                                                                      | 379                      | 126        | 75%        | 25%        | 150                      | 50           | 75%        | 25%        |
| <b>Total Ministère</b>                                                                                               | <b>2 509</b>             | <b>836</b> | <b>75%</b> | <b>25%</b> | <b>2 875</b>             | <b>4 590</b> | <b>39%</b> | <b>61%</b> |
| <b>Ministère de l'Élevage et des Productions Animales</b>                                                            |                          |            |            |            |                          |              |            |            |
| Modernisation et intensification des productions animales                                                            | 915                      | 257        | 78%        | 22%        | 3 907                    | 2 634        | 60%        | 40%        |
| Santé animale                                                                                                        | ---                      | ---        | ---        | ---        | 611                      | 412          | 60%        | 40%        |
| Sécurisation de l'élevage                                                                                            | ---                      | ---        | ---        | ---        | 1 493                    | 1 007        | 60%        | 40%        |
| Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux                                                   | ---                      | ---        | ---        | ---        | 1 056                    | 712          | 60%        | 40%        |
| Soutien aux politiques du Ministère                                                                                  | 2 217                    | 622        | 78%        | 22%        | 139                      | 93           | 60%        | 40%        |
| <b>Total Ministère</b>                                                                                               | <b>3 132</b>             | <b>879</b> | <b>78%</b> | <b>22%</b> | <b>7 206</b>             | <b>4 858</b> | <b>60%</b> | <b>40%</b> |

| Programme                                                                                                              | Fonctionnement           |               |            |            | Investissement           |              |            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|------------|------------|--------------------------|--------------|------------|-------------|
|                                                                                                                        | Part en Millions de FCFA |               | Part en %  |            | Part en Millions de FCFA |              | Part en %  |             |
|                                                                                                                        | Homme                    | Femme         | Homme      | Femme      | Homme                    | Femme        | Homme      | Femme       |
| <b>Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat</b> |                          |               |            |            |                          |              |            |             |
| Promotion des Investissements et Grands Travaux                                                                        | ---                      | ---           | ---        | ---        | 6 735                    | 6 765        | 50%        | 50%         |
| Développement des PPP et Financements innovants                                                                        | ---                      | ---           | ---        | ---        | 20                       | 17           | 54%        | 46%         |
| Administration électronique                                                                                            | ---                      | ---           | ---        | ---        | 672                      | 228          | 75%        | 25%         |
| Gouvernance institutionnelle, Etudes et Recherches                                                                     | ---                      | ---           | ---        | ---        | ---                      | ---          | ---        | ---         |
| <b>Total Ministère</b>                                                                                                 | ---                      | ---           | ---        | ---        | <b>7 427</b>             | <b>7 010</b> | <b>51%</b> | <b>49%</b>  |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance<sup>16</sup></b>                                               |                          |               |            |            |                          |              |            |             |
| Microfinance                                                                                                           | 68                       | 71            | 49%        | 51%        | 0                        | 6 460        | 0%         | 100%        |
| <b>Total Ministère</b>                                                                                                 | <b>68</b>                | <b>71</b>     | <b>49%</b> | <b>51%</b> | <b>0</b>                 | <b>6 460</b> | <b>0%</b>  | <b>100%</b> |
| <b>Total Axe</b>                                                                                                       | <b>48 805</b>            | <b>14 282</b> | <b>77%</b> | <b>23%</b> |                          |              |            |             |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données du DPPD du Ministère

<sup>16</sup> Pour rappel, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est, dans le présent Rapport, pris comme transversal. A cet égard, dans l'axe 1, seul le programme se rapportant au sous-secteur microfinance entrepreneurial féminin est considéré.

## Effectifs considérées dans l'analyse de la sensibilité genre du budget et les principales sources de données

| Ministères                                                                                                              | Effectifs | Sources                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------|
| <b>Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance</b>                                                  |           |                                         |
| 1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan                                                                     | 4 054     | Direction de la solde (2013)            |
| 2. Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural                                                                 | 1 119     |                                         |
| 3. Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables                                                | 130       |                                         |
| 4. Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME        | ---       |                                         |
| 5. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales                                                                   | 639       |                                         |
| 6. Ministre de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat       | ---       |                                         |
| 7. Ministre des Sports                                                                                                  | 439       |                                         |
| 8. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale                                                                         | 15 843    | Audit institutionnel genre du Ministère |
| 9. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                                                             | 5 954     | Direction de la solde (2013)            |
| 10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche                                                            | 170 296   | Plan stratégique du Ministère           |
| 11. Ministère de la Culture et de la Communication                                                                      | ---       |                                         |
| <b>Axe3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité</b>                                                               | ---       |                                         |
| 12. Ministère de la Justice                                                                                             | 2 900     | Direction de la solde (2013)            |
| 13. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur                                                  | ---       |                                         |
| 14. Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire                               | ---       |                                         |
| 15. Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions | ---       |                                         |
| <b>Ministère transversal</b>                                                                                            | ---       |                                         |
| 16. Ministère de la Femme, de la Famille t de l'Enfance : transversal                                                   | 51        |                                         |

